



COMPTES

CONSOLIDÉS

2022

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

BILAN CONSOLIDE - ACTIF

En milliers d'euros	Note	31/12/2022	31/12/2021
Ecarts d'acquisition	8	10 724	13 006
Immobilisations incorporelles	9	35 959	31 979
Immobilisations corporelles	10	97 009	100 729
Actifs au titre de droits d'utilisation	11	17 709	17 735
Autres actifs financiers	12	5 140	3 167
Impôts différés actifs	27	14 073	15 102
Clients sur opérations de financements > 1 an	14	36 179	49 185
Autres actifs non courants	15	5 190	2 629
ACTIFS NON COURANTS (A)		221 983	233 532
Stocks	13	231 975	156 818
Clients	14	148 910	112 008
Clients sur opérations de financements < 1 an	14	20 867	21 684
Autres actifs courants	15	30 925	26 597
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18	37 452	33 203
Instruments dérivés	19	1 620	-
ACTIFS COURANTS (B)		471 749	350 310
TOTAL DES ACTIFS (A+B)		693 731	583 842

Les notes 1 à 48 font partie intégrante des états financiers consolidés annuels

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

BILAN CONSOLIDE - PASSIF

En milliers d'euros	Note	31/12/2022	31/12/2021
Capital	20	4 078	4 078
Primes d'émission	20	3 753	71 902
Réserves et résultat consolidés		191 320	148 211
CAPITAUX PROPRES (PART DU GROUPE) (A)		199 151	224 191
Intérêts minoritaires (B)		(330)	(127)
CAPITAUX PROPRES (DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ)		198 821	224 064
Dettes financières à long terme	21	149 488	69 916
Passifs de loyer non courants	11	12 138	13 633
Impôts différés passifs	27	12 051	10 334
Provisions	23	3 860	5 516
PASSIFS NON COURANTS (C)		177 537	99 399
Fournisseurs	25	109 900	91 867
Autres passifs courants	26	35 503	22 792
Dettes financières à court terme	21	156 338	130 924
Passifs de loyer courants	11	4 878	4 642
Provisions	23	10 754	10 154
Instruments dérivés	19	-	-
PASSIFS COURANTS (D)		317 373	260 379
TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES (A+B+C+D)		693 731	583 842

Les notes 1 à 48 font partie intégrante des états financiers consolidés annuels

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

COMPTE DE RÉSULTAT

En milliers d'euros	Note	31/12/2022		31/12/2021	
Produits des activités ordinaires	28	608 247	100,0%	497 272	100,0%
Coût des ventes	29	(506 715)	-83,3%	(389 329)	-78,3%
Frais commerciaux		(35 823)	-5,9%	(30 637)	-6,2%
Frais administratifs et généraux	30	(56 453)	-9,3%	(48 321)	-9,7%
Frais de recherche et développement	31	(13 558)	-2,2%	(11 771)	-2,4%
Gains / (Pertes) de change	32	1 369	0,2%	384	0,1%
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		(2 933)	-0,5%	17 598	3,5%
Autres produits et charges opérationnels	35	501	0,1%	(5 626)	-1,1%
RESULTAT OPERATIONNEL		(2 432)	-0,4%	11 972	2,4%
Coût de l'endettement financier net	36	(5 457)	-0,9%	(4 024)	-0,8%
Gains / (Pertes) de change	32	(2 673)	-0,4%	9 065	1,8%
Autres produits et charges financiers	36	980	0,2%	(919)	-0,2%
RESULTAT AVANT IMPOTS		(9 582)	-1,6%	16 094	3,2%
Impôts sur le résultat	37	(5 637)	-0,6%	(7 956)	-1,6%
RESULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		(15 219)	-2,2%	8 138	1,6%
dont Résultat net part du groupe		(15 282)		7 934	
dont Résultat net part des minoritaires		63		204	
RÉSULTAT NET PAR ACTION	39	(0,52)		0,27	
Résultat net dilué par action	39	(0,52)		0,27	

Les notes 1 à 48 font partie intégrante des états financiers consolidés annuels

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

ETAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

En milliers d'euros	Note	31/12/2022	31/12/2021
RÉSULTAT NET (A)		(15 219)	8 138
ELEMENTS RECYCLABLES EN RESULTAT			
Ecarts de conversion relatifs aux éléments monétaires faisant partie d'investissement net dans des activités à l'étranger		3 894	6 536
Ecarts de conversion des états financiers des filiales		(11 288)	(6 792)
ELEMENTS NON RECYCLABLES EN RESULTAT			
Gains et pertes actuariels sur avantages au personnel	24	2 236	1 183
Impôts	27	(2 230)	(2 701)
Total des autres éléments du résultat global (B)		(7 388)	(1 774)
Total du résultat global (A+B)		(22 607)	6 364
		dont part du Groupe	6 320
		dont part des minoritaires	44

Les notes 1 à 48 font partie intégrante des états financiers consolidés annuels

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

En milliers d'euros	Note	31/12/2022	31/12/2021
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ		(15 219)	8 138
Dotations aux amortissements		19 015	19 821
Dotations / (Reprises) sur provisions (sauf sur actif circulant)		1 185	1 333
Variation de la juste valeur des instruments financiers		-	-
Pertes et gains de change latents	32	3 294	(9 566)
Variation des impôts différés	37	727	2 668
Plus et moins values de cession		(1 070)	41
Intérêts sur emprunts	36	5 457	4 014
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT		13 389	26 449
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	41	(92 063)	1 279
Variation des créances sur opérations de financement	42	9 314	7 868
Variation des autres actifs non courants		-	-
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE		(69 360)	35 596
Acquisitions d'immobilisations		(18 184)	(35 724)
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôt		2 492	1 884
Dividendes reçus		-	-
Impact des variations de périmètre		-	-
Variation des dettes sur immobilisations		-	-
FLUX NET DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		(15 692)	(33 840)
Dividendes versés aux actionnaires		(6 753)	-
Emissions d'emprunts	21	119 554	23 906
Remboursements d'emprunts et autres	21	(16 020)	(13 875)
Remboursements des passifs de loyers	11	(7 164)	(5 949)
Actions propres		(55)	(113)
FLUX NET DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		89 562	3 969
VARIATION DE TRESORERIE		4 510	5 725
Trésorerie ouverture	43	(5 907)	(10 804)
Trésorerie variation cours devises		(1 915)	(828)
Trésorerie de clôture	43	(3 312)	(5 907)
TOTAL VARIATION DE TRESORERIE		4 510	5 725

Les notes 1 à 48 font partie intégrante des états financiers consolidés annuels

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	Capital	Primes	Réserves consolidées *	Résultat de l'exercice	Actions propres**	Actions gratuites ***	Ecarts de conversion	Gains et pertes actuariels sur avantages au personnel	Total part du groupe	Intérêts minoritaires	Total
Situation au 31 décembre 2020	4 078	72 310	238 318	(26 057)	(14 336)	1 326	(53 137)	(2 479)	220 023	(329)	219 694
Variation de capital de la société consolidante											
Affectation du résultat de l'exercice 2020			(26 057)	26 057							
Dividendes distribués par la société consolidante											
Résultat net de l'exercice				7 934					7 934	204	8 138
Gains et pertes comptabilisés directement en autres éléments du résultat global							(2 620)	847	(1 773)	(1)	(1 774)
Total du résultat global				7 934			(2 620)	847	6 161	203	6 364
Actions propres					(40)	(1 326)			(1 366)		(1 366)
Autres mouvements****			(627)						(627)	(1)	(628)
Situation au 31 décembre 2021	4 078	72 310	211 634	7 934	(14 376)		(55 757)	(1 632)	224 191	(127)	224 064
Variation de capital de la société consolidante											
Affectation du résultat de l'exercice 2021			7 934	(7 934)							
Dividendes distribués par la société consolidante		(6 488)							(6 488)	(265)	(6 753)
Résultat net de l'exercice				(15 282)					(15 282)	63	(15 219)
Gains et pertes comptabilisés directement en autres éléments du résultat global							(9 046)	1 659	(7 387)	(1)	(7 388)
Total du résultat global				(15 282)			(9 046)	1 659	(22 669)	62	(22 607)
Actions propres					(358)				(358)		(358)
Autres mouvements****		(62 069)	66 544						4 475		4 475
Situation au 31 décembre 2022	4 078	3 753	286 112	(15 282)	(14 734)		(64 803)	27	199 151	(330)	198 821

*Les réserves consolidées sont essentiellement composées de report à nouveau.

**Pour les trois périodes, le montant présenté dans la colonne "actions propres" a été ramené à la valeur d'inventaire, avec pour contrepartie les réserves consolidées.

***Suite à la non-atteinte des objectifs fixés, le plan d'attribution d'actions gratuites du 13 mars 2018 a été intégralement repris sur l'exercice précédent.

****Les autres mouvements incluent principalement les effets de l'hyperinflation en Argentine et en Turquie.

Les notes 1 à 48 font partie intégrante des états financiers consolidés annuels

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

TABLE DES MATIÈRES

NOTE 1	BILAN CONSOLIDÉ - ACTIF	2
NOTE 2	BILAN CONSOLIDÉ - PASSIF	3
NOTE 3	COMPTE DE RÉSULTAT	4
NOTE 4	ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ	5
NOTE 5	TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS	6
NOTE 6	TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	7
NOTE 1	INFORMATIONS GÉNÉRALES	10
NOTE 2	FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	10
NOTE 3	RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES	11
3.1	Base de préparation des états financiers	11
3.2	Estimations et jugements comptables déterminants	12
3.3	Méthodes de consolidation	13
3.4	Traitement des comptes et transactions intercompagnies	14
3.5	Méthode de conversion des états financiers des filiales étrangères	14
3.6	Conversion des opérations en devises	14
3.7	Regroupements d'entreprises	15
3.8	Information sectorielle	15
NOTE 4	PRINCIPES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION DES PRINCIPAUX AGRÉGATS DU BILAN	16
4.1	Ecart d'acquisition	16
4.2	Immobilisations incorporelles	16
4.3	Immobilisations corporelles	17
4.4	Contrats de location	18
4.5	Autres actifs financiers	18
4.6	Stocks et encours	18
4.7	Créances clients	19
4.8	Trésorerie et équivalents de trésorerie	20
4.9	Actions propres	21
4.10	Engagements de retraite et assimilés	21
4.11	Provisions et passifs éventuels	21
4.12	Emprunts	22
4.13	Impôts différés	22
NOTE 5	GESTION DES RISQUES FINANCIERS	23
NOTE 6	PRINCIPES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION DU COMPTE DE RÉSULTAT	24
6.1	Reconnaissance des produits	24
6.2	Coûts des ventes	24
6.3	Frais commerciaux	25
6.4	Frais administratifs et généraux	25
6.5	Frais de recherche et développement	25
6.6	Autres produits et charges opérationnels	25
6.7	Résultat opérationnel	25
6.8	Coût de l'endettement financier net	25
6.9	Autres produits et charges financiers	25
6.10	Résultats par action	25
NOTE 7	PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	26
NOTE 8	ECARTS D'ACQUISITION	28
NOTE 9	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	30
NOTE 10	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	31
NOTE 11	IFRS 16	32
NOTE 12	AUTRES ACTIFS FINANCIERS	33
NOTE 13	STOCKS ET EN-COURS	33
NOTE 14	CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS	34
NOTE 15	AUTRES ACTIFS	35
NOTE 16	CRÉANCES PAR ÉCHÉANCE	36
NOTE 17	GESTION DU RISQUE DE CHANGE	36
NOTE 18	TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	37
NOTE 19	INSTRUMENTS DERIVES	37
NOTE 20	CAPITAL SOCIAL ET PRIMES D'ÉMISSION	37

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

NOTE 21	EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	39
NOTE 22	GESTION DU RISQUE DE TAUX	41
NOTE 23	PROVISIONS	41
NOTE 24	AVANTAGES AU PERSONNEL	42
NOTE 25	DETTES PAR ÉCHÉANCE	43
NOTE 26	AUTRES PASSIFS COURANTS	44
NOTE 27	IMPÔTS DIFFÉRÉS	44
NOTE 28	PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	45
NOTE 29	COÛTS DES VENTES	45
NOTE 30	FRAIS ADMINISTRATIFS ET GÉNÉRAUX	45
NOTE 31	FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	45
NOTE 32	GAINS ET PERTES DE CHANGE	45
NOTE 33	CHARGES PAR NATURE DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	46
NOTE 34	CHARGES DE PERSONNEL	46
NOTE 35	AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS	46
NOTE 36	COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET, AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	47
NOTE 37	IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS	47
NOTE 38	RAPPROCHEMENT ENTRE CHARGE D'IMPÔT RÉELLE ET THÉORIQUE	47
NOTE 39	RÉSULTATS PAR ACTION	48
NOTE 40	INFORMATION SECTORIELLE	48
40.1	Répartition du chiffre d'affaire	48
40.2	Principaux indicateurs par secteur d'activité	48
NOTE 41	DÉTAIL DE LA VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	49
NOTE 42	DÉTAIL DE LA VARIATION DES CRÉANCES SUR OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	49
NOTE 43	COMPOSANTES DE LA TRÉSORERIE	49
NOTE 44	TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES	50
44.1	Opérations avec les entreprises liées	50
44.2	Sommes allouées aux dirigeants	50
NOTE 45	ENGAGEMENTS HORS BILAN	50
NOTE 46	EFFECTIF MOYEN DU GROUPE	51
NOTE 47	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	51
NOTE 48	ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	51

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

NOTE 1 - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Haulotte Group S.A. fabrique et distribue par l'intermédiaire de ses filiales (constituant ensemble « le Groupe ») des nacelles et des plateformes élévatrices de personnes.

Haulotte Group est également présent sur le secteur de la location de matériel d'élévation de personnes et de levage.

Haulotte Group S.A. est une société anonyme enregistrée à Saint-Etienne (France) et son siège social est à Lorette. La société est cotée à la Bourse de Paris Compartiment B (Mid-caps).

Les comptes consolidés annuels au 31 décembre 2022 ainsi que les notes y afférentes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de Haulotte Group S.A. le 22 mars 2023. Ils sont exprimés en milliers d'Euros (K€).

NOTE 2 - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

UNE ANNEE 2022 MARQUEE PAR LES CONSÉQUENCES DE LA CRISE SANITAIRE ET DU CONFLIT EN UKRAINE

Dans un marché mondial qui atteint son plus haut niveau en 2022, en croissance sur l'ensemble des zones, le Groupe a été confronté tout au long de l'année à des difficultés persistantes d'approvisionnement de composants, à une hausse des coûts énergétiques et de transports et à des perturbations fortes des chaînes logistiques, conséquences de la crise sanitaire et du conflit ukrainien. La fin de l'année a toutefois montré des signes d'amélioration sur le transport maritime (containers), et certains indices matières (Acier).

Dans ce contexte inédit, le Groupe affiche une croissance de chiffre d'affaires de +18% entre 2021 et 2022 (à taux de change constant, hors application d'IAS 29) en un résultat opérationnel courant pour l'exercice 2022 à (4,9) M€ soit -0,8% des ventes (avant gains et pertes de change, hors IFRS 16 & IAS29).

Pour accompagner la forte augmentation de son activité et conserver toute son agilité face aux nombreuses perturbations opérationnelles décrites précédemment, le Groupe a obtenu, en date du 28 juin, de l'ensemble des prêteurs de son crédit syndiqué ainsi que BPI France un Prêt Garanti par l'Etat, d'un montant de 96 M€ (la note 21 décrit les conditions et engagements liés aux différentes composantes de l'endettement du Groupe). Cela a notamment accompagné la décision du Groupe d'opérer une hausse des cadences de production pour être en mesure de répondre à la forte croissance du carnet de commandes. Toutefois, dans le contexte opérationnel complexe décrit précédemment, cela s'est traduit par une augmentation significative du niveau de stocks.

Cependant, le Groupe ne sera pas en mesure de respecter ses ratios financiers contractuels en juin 2023, ce qui, aux termes des accords de Crédit Syndiqué et du PGE, pourrait conduire les prêteurs à rendre exigible ces financements. Il a été toutefois convenu avec l'ensemble des prêteurs qu'une nouvelle demande de waiver leur serait soumise dans les prochaines semaines afin d'assurer la poursuite des financements du groupe en 2023.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

NOTE 3 - RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après. Sauf mention particulière, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

3.1 BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

Du fait de sa cotation dans un pays de l'Union européenne et en application du Règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union Européenne au 31 décembre 2022.

Ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission Européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm). Il comprend les normes approuvées par l'International Accounting Standards Board (IASB), c'est-à-dire les IFRS, les normes comptables internationales (IAS) et les interprétations émanant de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC).

Les états financiers consolidés ont été élaborés selon le principe du coût historique, à l'exception de certains éléments notamment les actifs et passifs financiers qui sont évalués à la juste valeur.

Amendements et interprétations aux normes publiées entrant en vigueur en 2022

Le Groupe a appliqué pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2022 les textes suivants qui sont d'application obligatoire pour la première fois en 2022 :

Norme ou interprétation	Nature du changement attendu dans les principes et méthodes comptables	Impact de première application pour Haulotte Group
Amendements à IAS 37	Ces amendements clarifient les coûts à retenir lors de l'analyse des contrats déficitaires	L'application de ces amendements est sans effet significatif sur les comptes du groupe, ni sur leur comparatif.
Amendements à IAS 16	Ces amendements interdisent de déduire du coût d'une immobilisation corporelle les produits nets dégagés au cours des tests de fonctionnement de l'immobilisation. Le produit de la vente de tels éléments est reconnu au compte de résultat	L'application de ces amendements est sans effet significatif sur les comptes du groupe, ni sur leur comparatif.
Amendements à IFRS 3	Ces amendements mettent à jour le cadre conceptuel, sans incidence sur le traitement comptable des regroupements d'entreprises	L'application de ces amendements est sans effet significatif sur les comptes du groupe, ni sur leur comparatif.
Amélioration annuelles des IFRS - Cycle 2018-2020	Ces améliorations concernent les IFRS publiés en 2020 (cycle 2018-2020): - IFRS 9 : Précision sur les frais à inclure dans le test des 10 % - IAS 41 : Impôts dans les évaluations à la juste valeur de l'actif biologique - IFRS 16 : Avantages incitatifs à la location - Suppression de l'illustrative exemple 13 de la norme - IFRS 1 : Précision sur l'évaluation des écarts de conversion	L'application de ces améliorations est sans effet significatif sur les comptes du groupe, ni sur leur comparatif.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

Par ailleurs, l'IFRIC a publié en avril 2021 une décision relative à IAS 38 « Immobilisations incorporelles » portant sur la comptabilisation des coûts de configuration et de personnalisation d'un logiciel mis à disposition dans le «cloud» dans le cadre d'un contrat « Software as a service » (dit SaaS).

L'impact de cette décision sur les montants de logiciels capitalisés au bilan au 31 décembre 2021 étant non significatif, les capitaux propres à l'ouverture n'ont fait l'objet d'aucun retraitement au 31 décembre 2022.

Nouveaux textes applicables par anticipation

Le Groupe n'a pas anticipé et ne prévoit pas à ce stade d'anticipation pour les textes adoptés par l'Union Européenne en date de clôture qui ne sont applicables qu'aux exercices suivants.

Nouveaux textes non encore adoptés par l'Union Européenne

Le Groupe n'a pas anticipé et ne prévoit pas à ce stade d'anticipation pour les autres nouveaux textes publiés par l'IASB ou l'IFRIC mais n'ayant pas encore fait l'objet d'une adoption par l'Union Européenne en date de clôture.

Application de la norme IAS29 en Turquie

L'hyperinflation est applicable à la Turquie à compter du 1er juillet 2022, avec effet sur les comptes à partir du 1er janvier 2022.

IAS 29 requiert de retraiter les états financiers qui ont été établis selon la convention du coût historique. Ce retraitement consiste à appliquer un indice général des prix, de sorte que les états financiers soient exprimés dans l'unité de mesure en vigueur à la date de clôture.

La norme a été appliquée par le Groupe pour l'entité Acarlar Dis Ticaret. Les impacts de cette application sont présentés dans le tableau de variation de capitaux propres, dans les notes 8, 9, 32 et 35.

3.2 ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES DÉTERMINANTS

3.2.1 Hypothèses, jugements clés et appréciations

Le Groupe procède à des estimations et retient des hypothèses concernant le futur. Les estimations sont fondées sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'évènements jugés raisonnables au vu des circonstances. Les résultats réels pourraient s'avérer différents de ces estimations.

Les principales sources d'incertitudes relatives aux hypothèses clés et aux appréciations portent sur les aspects suivants :

- les tests de perte de valeur des écarts d'acquisition (cf. note 4.1),
- l'appréciation du risque de contrepartie client : l'évaluation de la valeur recouvrable des créances clients (cf note 4.7) se fonde sur la mise en place de procédures de notation (cf note 5 b) et le cas échéant, sur une analyse reposant sur la capacité du Groupe à récupérer les équipements en cas de défaillance du client et à les écouler à une valeur déterminée. Cette valeur de revente est estimée sur la base de l'historique des ventes de machines d'occasion réalisées par le Groupe depuis plusieurs années. La cohérence de ces valeurs avec les cotations des actifs d'occasion généralement admises sur le marché est également vérifiée. Il n'existe pas à ce jour d'éléments susceptibles de remettre en cause l'évaluation de cette valeur recouvrable et notamment la validité des cotes des équipements d'occasion. Toutefois, une dégradation à l'avenir des valeurs de marché des machines d'occasion est susceptible d'entraîner la constatation de dépréciations complémentaires des comptes clients,
- la valeur de réalisation des stocks (cf. note 4.6): la valeur nette de réalisation des stocks d'encours et de produits finis au 31 décembre 2022 déterminée sur la base de transactions observées et fonction du millésime de fabrication des machines, reste nettement supérieure à leur coût de revient,
- l'appréciation du caractère préférentiel des valeurs résiduelles garanties : le traitement comptable associé aux transactions assorties de telles garanties (cf. note 4.7.2) repose sur le postulat quasiment systématiquement vérifié à ce jour de l'attractivité de l'option de rachat de l'équipement à la valeur résiduelle offerte au client par rapport aux valeurs observées sur le marché de l'occasion. Si ce postulat n'était plus confirmé, le traitement comptable des transactions futures devrait être adapté en conséquence.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

L'utilisation d'estimations et d'hypothèses concernant également les éléments suivants :

- la reconnaissance du chiffre d'affaires, notamment dans le cadre des relations tripartites exposées dans les notes 4.7.2 à 4.7.4,
- les durées d'amortissement des immobilisations (cf. note 4.3),
- l'évaluation des provisions, notamment pour garantie constructeur (cf. note 4.11) et pour engagements de retraites (cf. note 4.10),
- la reconnaissance d'impôts différés actifs (cf. note 4.13).

Les états financiers reflètent les meilleures estimations, sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes.

3.2.2 Evaluation des risques et incertitudes significatives pouvant avoir un impact significatif sur Haulotte Group

Les principaux risques et incertitudes significatives pouvant avoir un impact sur le Groupe identifiés au 31 Décembre 2022 sont liés d'une part au risque de marché, à l'environnement monétaire dans lequel évolue le Groupe, et d'autre part aux éléments liés à sa liquidité. Concernant le marché (les variations ci-après sont à taux de change constant et hors application d'IAS 29 et hors application d'IFRS 16), l'exercice 2022 a été marqué par une hausse du chiffre d'affaires de +18%. Sur l'année, les ventes d'engins augmentent de +19%, l'activité de location de +14% et les activités de services sont en croissance de +12%.

Un autre risque est lié à l'environnement monétaire. Le Groupe conserve sa politique de gestion centralisée du change telle que décrite dans la note 5.a et reste attentif aux évolutions des devises sur ses principaux marchés, celles-ci pouvant impacter significativement sa performance financière (note 5.a).

Concernant le dernier risque, relatif à la liquidité, la gestion de trésorerie de Haulotte Group est centralisée et le financement courant et prévisionnel de la société mère et des filiales est géré au siège. L'ensemble des excédents de trésorerie peut être placé par la société mère, à des conditions de marché, en SICAV monétaires ou comptes de dépôt à terme sans risque sur le montant du capital. Les évolutions relatives à l'endettement du Groupe en 2022 sont mentionnées dans la note 2 sur les faits marquants, la note 21, et la note 48 sur les événements postérieurs à la clôture. Haulotte dispose des leviers opérationnels et des ressources financières pour faire face à ses besoins de trésorerie opérationnelle en 2023.

3.2.3 Prise en compte des risques liés aux changements climatiques

Le Groupe a pris en compte les impacts et risques financiers liés aux changements climatiques.

Le Groupe a analysé ce risque sur l'ensemble de son information financière et a porté une attention particulière sur les aspects suivants :

- Tests de perte de valeur des écarts d'acquisition;
- Valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles;
- Valeur de réalisation des stocks;
- Evaluation et exhaustivité des provisions.

Au 31 Décembre 2022, nous n'avons pas identifié de risque climatique significatif pouvant avoir un impact sur les états financiers.

3.3 MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les filiales dans lesquelles Haulotte Group S.A. dispose directement ou indirectement du contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

La mise en équivalence s'applique à toutes les entreprises associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Selon cette méthode, Haulotte Group enregistre sur une ligne spécifique du compte de résultat consolidé sa quote-part du résultat net de l'entreprise consolidée par mise en équivalence. Au 31 décembre 2022, le Groupe ne compte aucune société mise en équivalence.

La liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation est présentée en note 7.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

3.4 TRAITEMENT DES COMPTES ET TRANSACTIONS INTERCOMPAGNIES

Les comptes et transactions entre les sociétés consolidées par intégration globale sont éliminés.

3.5 MÉTHODE DE CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES FILIALES ÉTRANGÈRES

La devise fonctionnelle de la société consolidante, Haulotte Group S.A., est l'Euro qui est également retenu comme devise de présentation des comptes consolidés.

Les états financiers des sociétés étrangères sont établis dans leur monnaie fonctionnelle, définie comme la monnaie locale.

Les états financiers des sociétés étrangères, dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation (Euro), sont convertis dans la monnaie de présentation selon les règles suivantes :

- Conversion des éléments d'actif et de passif au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice ;
- Conversion des éléments du compte de résultat au cours de change moyen de l'exercice (moyenne des 12 taux mensuels) à moins que les cours de change connaissent des fluctuations importantes et qu'en conséquence, l'utilisation du cours moyen pour une période ne soit pas appropriée. En application de la norme IAS 29, les éléments du compte de résultat des entités Haulotte Argentina S.A., Horizon High Reach Limited et Acarlar Dis Ticaret. ont été convertis au taux de clôture de l'exercice.

Les différences de conversion résultant de la conversion des états financiers de ces filiales sont comptabilisées en autres éléments du résultat global et ventilées entre la part du Groupe et la part des minoritaires.

En cas de cession d'une entité, les écarts de conversion qui étaient comptabilisés en autres éléments du résultat global sont reclassés des capitaux propres en résultat de la période lors de la comptabilisation du profit ou de la perte résultant de la sortie. Ces montants seront alors inclus dans le résultat de cession parmi les « Autres produits et charges opérationnels » de la période.

Les écarts d'acquisition sont suivis dans la devise de la filiale concernée. Ils doivent donc être libellés dans la monnaie fonctionnelle de la filiale et être convertis au cours de clôture.

3.6 CONVERSION DES OPÉRATIONS EN DEVICES

Les opérations libellées en devises sont converties par la filiale dans sa monnaie fonctionnelle au taux de change du jour de la transaction. Les éléments monétaires du bilan sont convertis au cours de la clôture à chaque arrêté comptable.

Les gains et les pertes résultant de la conversion sont enregistrés au compte de résultat dans la rubrique « gains et pertes de change » du résultat opérationnel et du résultat financier à l'exception des montants assimilables à des investissements nets à l'étranger, tels que définis par la norme IAS 21, pour lesquels les variations de conversion sont comptabilisées en autres éléments du résultat global. En cas de remboursement anticipé d'un compte-courant assimilé à un investissement net à l'étranger, l'approche retenue est la suivante : la réduction de participation associée s'apprécie en valeur relative et implique une diminution du pourcentage d'intérêts. Selon cette approche, aucun recyclage en résultat des écarts de change n'est opéré en cas de remboursement du prêt. Celui-ci ne constitue pas une sortie partielle puisqu'il ne réduit pas le pourcentage d'intérêts dans la filiale étrangère.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

3.7 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Les regroupements d'entreprises intervenus après le 1^{er} janvier 2010 sont comptabilisés suivant la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3 révisée, « Regroupements d'entreprises » :

- Les actifs identifiables acquis et les passifs assumés et passifs éventuels repris sont comptabilisés à leur juste valeur en date d'acquisition, sous réserve qu'ils respectent les critères de comptabilisation d'IFRS 3 révisée. Un actif non courant, (ou groupe d'actifs destinés à être cédés) acquis qui est classé comme détenu en vue de la vente à la date d'acquisition est évalué à sa juste valeur diminuée des coûts de vente. Seuls les passifs de l'entité acquise sont pris en compte : ainsi, un passif de restructuration n'est pas comptabilisé en tant que passif de l'acquise si celle-ci n'a pas une obligation de procéder à cette restructuration en date d'acquisition. Les frais de transaction sont comptabilisés immédiatement en charges lorsqu'ils sont encourus.
- L'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs nets identifiables est comptabilisé en tant que goodwill. Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs nets de la filiale acquise, l'écart est comptabilisé directement au compte de résultat (cf. note 4.1).
- Lors de chaque acquisition, le Groupe peut opter pour la comptabilisation d'un goodwill dit « complet », c'est-à-dire que ce dernier est calculé en prenant en compte la juste valeur des intérêts minoritaires en date d'acquisition, et non pas uniquement leur quotepart dans la juste valeur des actifs et passifs de l'entité acquise.
- Tout ajustement de prix potentiel est estimé à sa juste valeur en date d'acquisition et cette évaluation initiale ne peut être ajustée ultérieurement en contrepartie du goodwill qu'en cas de nouvelles informations liées à des faits et circonstances existant à la date d'acquisition et dans la mesure où l'évaluation était encore présentée comme provisoire (période d'évaluation limitée à 12 mois) ; tout ajustement ultérieur ne répondant pas à ces critères est comptabilisé en dette ou en créance en contrepartie du résultat du Groupe (dans la ligne « Autres produits et charges opérationnels »).
- En cas d'acquisition par étapes, la prise du contrôle sur l'acquise déclenche la réévaluation à la juste valeur de la participation antérieurement détenue par le Groupe comptabilisée en « Autres produits et charges opérationnels » si le montant est significatif.

3.8 INFORMATION SECTORIELLE

Le Groupe a identifié le principal décideur opérationnel de l'entité comme étant le Comité Exécutif. Le Comité revoit le reporting interne du Groupe afin d'évaluer sa performance et de décider de l'allocation des ressources. Sur la base de ce reporting, la direction a déterminé les secteurs opérationnels.

Le Comité analyse l'activité en fonction des principales branches d'activité du Groupe. Ces branches d'activité sont :

- la fabrication et la commercialisation de matériel de levage,
- la location de matériel de levage,
- les services (pièces de rechange et réparations).

La colonne « Autres » comprend les éléments non affectés aux trois secteurs d'activité du Groupe ainsi que les éléments intersecteurs.

Le reporting interne utilisé par le Comité Exécutif est basé sur la présentation comptable des comptes suivant les principes IFRS, et inclut l'ensemble des activités du Groupe.

Les principaux indicateurs de performance revus par le Comité Exécutif sont le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel courant. Par ailleurs, le Comité suit les principaux agrégats du bilan : stocks et créances clients.

Le Groupe n'a pas identifié de client représentant plus de 10% de ses produits des activités ordinaires.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

NOTE 4 - PRINCIPES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION DES PRINCIPAUX AGRÉGATS DU BILAN

4.1 ECARTS D'ACQUISITION

Les goodwills relatifs aux sociétés consolidées sont enregistrés à l'actif du bilan sous la rubrique « écart d'acquisition ». Ils résultent de l'application des principes de regroupement d'entreprises, tels que décrit dans la note 3.7 ci-dessus.

Les écarts d'acquisition négatifs, ou badwills sont comptabilisés immédiatement en « Autres produits et charges opérationnels » de l'exercice d'acquisition et au plus tard dans un délai de 12 mois, après vérification de la correcte identification et évaluation des actifs et passifs acquis.

Les écarts d'acquisition positifs ne sont pas amortis mais soumis à un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. Pour les besoins du test de dépréciation, les goodwills sont affectés aux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) ou groupe d'UGT susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises.

Différentes UGT ont été définies par le Groupe :

- UGT Amérique du Nord regroupant les filiales Haulotte US et BilJax ;
- Les filiales de location du Groupe représentant chacune une UGT indépendante : Horizon Argentine ;
- Les filiales de production et de distribution (hors Amérique du Nord et Turquie) du Groupe forment un groupe d'UGT ;
- UGT Acarlar Makine, pour l'activité de distribution en Turquie.

Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur comptable excède la valeur recouvrable, définie comme la plus élevée de la valeur d'utilité et de la juste valeur. Les bases d'évaluation de la valeur d'utilité reposent sur des business plan établis sur plusieurs années (5 ans généralement) dont les flux sont extrapolés au-delà et actualisés, ou pour certaines filiales de location sur l'estimation de la valeur de marché des actifs de location.

Les dépréciations des goodwills sont irréversibles.

Les produits et charges résultant respectivement de la comptabilisation des écarts d'acquisition négatifs et des dépréciations des écarts d'acquisition positifs sont enregistrés en « Autres produits et charges opérationnels ».

4.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Frais de développement

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges au fur et à mesure qu'elles sont encourues. Les coûts encourus sur les projets de développement (conception de produits nouveaux ou améliorés) sont comptabilisés en immobilisations incorporelles lorsque les critères suivants sont remplis :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet est établie,
- la direction montre son intention d'achever le projet,
- l'entité a la capacité d'utiliser ou de vendre cet actif incorporel,
- il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise,
- il existe des ressources techniques, financières appropriées pour achever le projet,
- le coût de cet actif peut être mesuré de manière fiable.

Les autres dépenses de développement ne remplissant pas ces critères sont comptabilisées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont réalisées. Les coûts de développement précédemment comptabilisés en charges ne sont pas comptabilisés en immobilisations au cours des périodes ultérieures.

Les frais de développement immobilisés sont amortis à compter de la date à laquelle l'actif est prêt à être mis en service, de façon linéaire, sur la durée d'utilité de l'actif soit entre 2 et 5 ans.

Conformément à IAS 36, les coûts de développement portés à l'actif et non encore totalement amortis sont soumis à un test annuel de dépréciation, dès lors que des indices de pertes de valeur (avantages économiques obtenus inférieurs à ceux projetés initialement) sont identifiés. Une comparaison entre la valeur capitalisée des coûts de développement et les flux de trésorerie projetés sur un horizon entre 2 et 5 ans est alors réalisée afin de déterminer le montant éventuel de la dépréciation à constater.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

Portefeuille clients

Un portefeuille clients a été déterminé lors de l'allocation du prix d'acquisition de la société Acarlar.

Le prix payé lors de l'acquisition de cette société tenait compte des relations que celle – ci entretient avec ses clients. Seules les relations avec les clients existants à la date de la transaction ont été évaluées.

La juste valeur du portefeuille clients a été déterminée par la mise en œuvre de la méthode des surprofits. La durée de vie du portefeuille clients a été fixée à 10 ans.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles (logiciels, brevets..) sont évaluées à leur coût d'achat, hors frais accessoires et frais financiers.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 3 à 7 ans.

4.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition net des remises et frais engagés pour mettre l'actif en état de marche ou à leur coût de production. Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations.

Les immobilisations sont amorties sur leur base amortissable (valeur brute moins valeur résiduelle), à compter de la date à laquelle l'actif est prêt à être mis en service. L'amortissement s'effectue sur la durée d'utilité représentant le rythme de consommation des avantages économiques futurs générés par l'immobilisation.

La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à la valeur recouvrable lorsque la valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable.

Lorsque les composants d'un actif corporel ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés séparément et amortis sur leur durée d'utilité propre. Les dépenses relatives au remplacement ou au renouvellement d'un composant d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct, et l'actif remplacé est mis au rebut.

Les terrains ne sont pas amortis. Les autres actifs sont amortis selon la méthode linéaire compte tenu de leur durée d'utilité estimée comme suit :

	Durée
Bâtiments industriels :	
Structure	30 à 40 ans
Autres composants	10 à 30 ans
Aménagements des constructions :	
Structure	10 à 40 ans
Autres composants	5 à 20 ans
Installations industrielles	5 à 20 ans
Autres installations et outillages	3 à 20 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique et bureautique	3 à 10 ans
Mobilier de bureau	3 à 10 ans

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et le cas échéant ajustées à chaque clôture.

Les plus ou moins-values de cessions des immobilisations sont comptabilisées en autres produits et charges opérationnels.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

4.4 CONTRATS DE LOCATION

Les contrats de location, tels que définis par la norme IFRS 16 « Contrats de location », sont comptabilisés au bilan, ce qui se traduit par la constatation :

- D'un actif qui correspond au droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat ;
- D'une dette au titre de l'obligation de paiement.

A la date de prise d'effet d'un contrat de location, le droit d'utilisation est évalué à son coût qui comprend le montant initial de la dette auquel est ajouté, s'il y a lieu, les paiements d'avances faits au loueur, les coûts directs initiaux encourus pour la conclusion du contrat et les coûts estimés de remise en état et de démantèlement du bien loué selon les termes du contrat).

Le droit d'utilisation est amorti sur la durée d'utilité des actifs sous – jacents (la durée retenue est la première échéance de sortie ; à moins que des informations spécifiques n'amènent à retenir une période plus longue).

A la date de prise d'effet du contrat, la dette de location est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des loyers sur la durée du contrat.

Le droit d'utilisation et la dette peuvent être réestimés dans les situations suivantes :

- Révision de la durée de location ;
- Modification liée à l'évaluation du caractère raisonnablement certain (ou non) de l'exercice d'une option ;
- Révision des taux ou indices sur lesquels sont basés les loyers lorsque l'ajustement des loyers a lieu.

Les hypothèses clés que le Groupe utilise pour la mise en oeuvre de la norme sont les suivantes :

- Durées : Le Groupe a décidé de retenir les durées contractuelles des contrats. La durée retenue correspond à la durée pendant laquelle le preneur est raisonnablement certain de rester en tenant compte des options de sortie et de reconduction du contrat.
- Taux d'actualisation : Le Groupe a souhaité recourir aux mesures de simplification recommandées par la norme et ainsi utiliser le taux d'intérêt marginal le plus pertinent en tenant compte de la catégorie de l'actif, de la durée du contrat et de l'environnement économique.

4.5 AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Dans la norme IFRS 9, les actifs financiers sont classés en trois catégories selon leur nature et l'intention de détention :

- Les actifs évalués au coût amorti,
- Les actifs évalués à la juste valeur par le résultat,
- Les actifs évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Dans ses autres actifs financiers, le Groupe porte essentiellement des prêts. Ils sont comptabilisés à la juste valeur du prix payé ajusté des coûts d'acquisition à la date d'entrée et au coût amorti à chaque clôture. Toute perte de valeur de ces actifs (hors créances, voir Note 4.7) est comptabilisée immédiatement en compte de résultat parmi les « Autres produits et charges financiers ». La juste valeur de ces actifs financiers est équivalente à leur valeur comptable.

Ce poste est également composé de dépôts et cautionnements.

4.6 STOCKS ET ENCOURS

Les stocks sont comptabilisés à leur coût ou à leur valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure :

- Le coût des stocks de matières et fournitures correspond à leur coût d'acquisition, la méthode du coût unitaire moyen pondéré est utilisée ;
- Le coût des stocks de produits finis et en-cours incorpore les charges directes et indirectes de production (sur la base d'une capacité d'exploitation normale) ;
- Les stocks de marchandises sont comptabilisés à leur coût d'achat (pièces de rechanges) ou à leur valeur de reprise (machines d'occasion).

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé aux conditions normales d'exploitation, diminué des coûts nécessaires à la réalisation de la vente du bien.

Une dépréciation est constatée quand la valeur nette de réalisation est inférieure à la valeur comptable des stocks définie ci-dessus.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

4.7 CRÉANCES CLIENTS

Quatre cas sont à distinguer :

- Les créances issues de transactions dont le financement est assuré directement par les clients (4.7.1) sans que le Groupe n'accorde de garantie aux établissements.
- Les créances issues de transactions pour lesquelles Haulotte Group accorde des garanties à l'organisme de financement du client (4.7.2).
- Les créances issues de contrats de location financement ou de ventes à crédit avec Haulotte Group (4.7.3).
- Les créances issues de transactions de crédit-bail adossé (4.7.4).

Ces types de transactions relèvent de traitements comptables différents détaillés ci-après.

4.7.1 Ventes sans garantie ou financement accordés par le Groupe

Les créances sont enregistrées initialement à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Elles sont comptabilisées ultérieurement à leur coût amorti à l'aide de la méthode du TIE, déduction faite des dépréciations.

Les créances clients font l'objet d'une dépréciation dès lors que des éléments faisant présumer un risque réel et sérieux de non recouvrement sont identifiés. La dépréciation est calculée en comparant la valeur de la créance à la date à laquelle le risque de non recouvrement est identifié et la valeur des équipements représentatifs de la créance à cette même date. Cette politique de dépréciation repose sur les deux éléments suivants :

- les biens représentatifs des créances peuvent être récupérés par Haulotte Group en cas de défaillance du client, ceci étant contractuellement défini,
- une connaissance précise des valeurs de marché des équipements et un marché actif.

Ces valeurs de marché sont estimées sur la base d'historique de ventes d'équipements d'occasion réalisées par le Groupe au cours des dernières années et corroborées avec les cotations issues des pratiques du marché.

4.7.2 Ventes avec garanties accordées par le Groupe

Conformément aux pratiques du secteur, Haulotte Group accorde des garanties aux organismes financiers proposant des solutions de financement à ses clients. Dans ces cas, Haulotte Group cède l'équipement à l'organisme financier qui contracte ensuite avec le client utilisateur final de l'équipement :

- soit une vente à crédit,
- soit une location financement.

Les garanties consenties par Haulotte Group peuvent être de plusieurs types, en fonction des contrats cadres conclus avec les organismes financiers et du niveau de risque attribué au client par l'organisme financier. Les différentes formes de garanties accordées par Haulotte sont rappelées ci-après :

Garantie sous forme d'engagement de poursuite de loyers : Haulotte Group s'engage auprès de l'organisme financier à se substituer au débiteur en cas de défaillance, en prenant en charge dès les premiers incidents de paiement l'intégralité du capital restant dû par le débiteur. Haulotte Group dispose d'un droit de récupération des équipements en contrepartie de sa substitution au débiteur défaillant.

Garantie sous forme d'abondement à un pool de risques : Dans ce cas, une partie du montant de la vente à l'organisme de financement est abondée dans un fonds de garantie destiné à couvrir les éventuelles défaillances futures des débiteurs jusqu'à un montant maximal fixe déterminé contractuellement. En cas de défaillance d'un client éligible au pool, l'organisme financier est assuré du recouvrement de sa créance telle que définie dans le contrat (différence entre les sommes dues par le client au moment du défaut et une valeur contractuellement définie exprimée en pourcentage du prix de vente initial du bien financé et dégressive dans le temps).

Garantie spécifique couvrant un montant déterminé pour une créance donnée : Dans ce cas, le recours de l'organisme financier est défini créance par créance. L'organisme financier confirme à chaque arrêté comptable le montant de son recours spécifique sur chacune des créances ayant fait l'objet de ce type de garantie ciblée.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

Au plan comptable, les trois premiers types de garanties associées aux différents contrats conclus entre l'organisme financier et le client utilisateur sont analysés en substance :

- comme un prêt octroyé au client final par Haulotte Group, contrat cédé à l'organisme financier pour obtenir le financement de la vente (cas de la vente à crédit),
- comme un contrat de location financement entre Haulotte Group et le client final, contrat cédé à l'organisme financier pour obtenir le financement de la vente (cas de la location financement).

L'analyse des contrats ci-dessus au regard des dispositions de la norme IFRS 9 démontre que Haulotte Group est dans une situation dite de "maintien d'implication"; la quote-part des créances maintenue au bilan à ce titre correspond au montant maximum pouvant être reversé par Haulotte au titre de la garantie donnée.

Ainsi pour les contrats assortis de ce type de garantie, le traitement comptable suivant est retenu : comptabilisation d'une créance (dénommée « créance sur opérations de financement » au bilan) pour le montant de la garantie octroyée à l'organisme financier en contrepartie d'une dette financière (dénommée « garanties » au bilan). Ces créances et ces dettes s'éteignent au rythme des paiements des loyers par le client à l'organisme financier.

Dans le cas d'une garantie avec abondement à un pool de risque, le montant comptabilisé en créance et en dette est limité au montant du recours global que peut exercer l'organisme financier vis-à-vis de Haulotte Group.

Haulotte Group évalue à chaque arrêté comptable les risques de mise en œuvre des garanties ainsi accordées à l'examen des incidents de paiements qui auraient été déclarés par les organismes financiers. Une dépréciation des créances est alors constatée selon les mêmes principes de détermination que ceux énoncés dans la note 4.7.1.

Les autres garanties données par Haulotte Group sont reprises dans les engagements hors bilan en note 45.

4.7.3 Contrats de location financement et ventes à crédit

Des contrats de vente à crédit ou de location sont également conclus directement entre Haulotte Group et ses clients sans l'intermédiation d'organismes financiers.

Les contrats de vente à crédit sont analysés selon les dispositions de la norme IFRS 15 (voir note 6.1).

L'analyse des contrats de location financement au regard des dispositions de la norme IFRS 16 conduit à les qualifier de contrats de location financement dans la mesure où la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des équipements est bien transférée aux preneurs.

Le traitement comptable de ces opérations est le suivant :

- la vente de l'équipement est constatée dans la rubrique « produit des activités ordinaires » du compte de résultat à la date de la signature du contrat par les parties,
- une créance d'exploitation (incluse au niveau des « créances sur opérations de financement » au bilan) est constatée vis-à-vis du client final ventilée en actif courant pour la fraction des loyers devant être encaissée à moins d'un an et en actif non courant pour le solde,
- au cours des exercices suivants, le paiement reçu du client au titre de la location ou de la vente à crédit est affecté en un produit financier et un amortissement de la créance.

4.7.4 Contrats de crédit-bail adossé

De manière ponctuelle, le Groupe peut avoir recours à ce type de financement.

Le crédit-bail adossé consiste à vendre les équipements à un organisme financier, à lui louer ces équipements par le biais d'un contrat de crédit-bail puis à les donner en sous location à l'utilisateur final. L'analyse en substance des opérations amont et aval conduit à reconnaître :

- la vente du bien au client preneur, enregistrée en contrepartie d'une créance sur opérations de financement,
- une dette financière auprès de l'organisme financier.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

4.8 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les liquidités et les valeurs mobilières de placement. Ces dernières sont essentiellement constituées de Sicav monétaires et de dépôts à terme.

Les équivalents de trésorerie correspondent à des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les dépôts à terme ont fait l'objet d'un calcul des intérêts à recevoir pour la période comprise entre la date de souscription et la date de clôture.

4.9 ACTIONS PROPRES

Les titres de Haulotte Group S.A. acquis dans le cadre des programmes de rachat par le Groupe (contrat de liquidité affecté à l'animation du cours et mandat de rachat d'actions) sont inscrits en diminution des capitaux propres consolidés pour leur coût d'acquisition. Aucun gain ou aucune perte n'est comptabilisé en compte de résultat lors de l'achat, de la cession, de l'émission ou de l'annulation des actions propres.

4.10 ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET ASSIMILÉS

Le Groupe provisionne les engagements en matière de retraite et assimilés vis à vis de ses salariés ainsi que les médailles du travail. Haulotte Group dispose de régimes à prestations définies. Les engagements correspondants ont été estimés selon la méthode des unités de crédit projetées avec salaires de fin de carrière, en tenant compte des dispositions légales et des conventions collectives et en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement de taux d'actualisation, de la rotation du personnel, des tables de mortalité et d'hypothèses d'augmentation de salaires et d'inflation.

Les gains et pertes actuariels découlant d'ajustements liés à l'expérience et de modifications des hypothèses actuarielles sont comptabilisés parmi les capitaux propres dans les autres éléments du résultat global de la période au cours de laquelle ces écarts sont dégagés.

Nous avons également pris en compte la décision de l'IFRS IC applicable au 31 Décembre 2021 qui a conclu que la provision à comptabiliser au titre de l'avantage ne doit être constituée que sur la période qui couvre les 16 dernières années de service rendus par le salarié. Voir note 24.

4.11 PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS

De façon générale, des provisions sont comptabilisées lorsque :

- le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé,
- qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation,
- que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Provision garantie

Le Groupe accorde sur ses produits une garantie constructeur à ses clients. Les coûts de garantie prévisibles relatifs aux produits déjà vendus font l'objet d'une provision statistique sur la base des données historiques (nombre de machines en garantie, taux moyen d'intervention rapporté à ce parc et coût moyen de ces interventions). La période de garantie est généralement comprise entre 1 et 2 ans. Le cas échéant, une provision est comptabilisée au cas par cas pour couvrir des risques d'appels en garantie plus spécifiques.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

Litiges

D'autres provisions sont également constituées dans le respect des principes indiqués ci-dessus en cas de litiges, de fermetures de site le cas échéant ou de tout autre évènement répondant à la définition d'un passif. Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation.

D'une manière générale, chacun des litiges connus dans lesquels la société est impliquée a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes, et après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires, ont, le cas échéant, été constituées pour couvrir les risques estimés.

Passifs éventuels

Le Groupe peut identifier le cas échéant l'existence d'un passif éventuel défini comme suit :

- une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité ; ou
- une obligation actuelle résultant d'événements passés mais qui n'est pas comptabilisée car :
 - il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation ; ou
 - le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

4.12 EMPRUNTS

Les emprunts sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, nette des coûts de transaction encourus. Les emprunts sont ultérieurement évalués à leur coût amorti, calculé sur la base du taux d'intérêt effectif.

4.13 IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables et fiscales des éléments d'actifs et de passifs, sur les retraitements pratiqués dans les comptes consolidés ainsi que sur les déficits fiscaux reportables. Ils sont calculés selon la méthode du report variable société par société en utilisant les taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés résultant des différences temporaires ou des reports fiscaux déficitaires sont constatés s'il est probable qu'ils pourront être imputés sur des bénéfices fiscaux futurs. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si les entités appartiennent au même groupe fiscal et si elles disposent d'un droit exécutoire à les compenser.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

NOTE 5 - GESTION DES RISQUES FINANCIERS

a) Risques de change et de taux

Une part significative des ventes de Haulotte Group est réalisée dans des monnaies autres que l'Euro, en particulier le Dollar américain, le Dollar Australien, le Renminbi ou la Livre britannique. Ces ventes en devises sont réalisées principalement par les filiales du Groupe dans leur monnaie fonctionnelle, ne générant pas de risque de change transactionnel à leur niveau.

Les principales sources de risque de change de Haulotte Group sont donc liées aux flux de facturation inter-compagnies entre les sociétés du Groupe lorsqu'elles facturent ou achètent des produits ou services dans une devise autre que leur devise fonctionnelle (flux d'exportation des filiales de production exportant dans la devise locale des filiales de commercialisation).

Le Groupe privilégie un endettement à taux variable permettant plus de souplesse. Pour se couvrir contre les risques de fluctuation des taux d'intérêts, le Groupe saisit les opportunités de marché en fonction de l'évolution des taux. Il n'y a pas de couverture systématique du risque de taux.

La gestion de l'exposition aux risques de change et de taux est réalisée par Haulotte Group SA. Pour couvrir les positions de change transactionnelles ouvertes au bilan dans les principales devises, le Groupe a parfois recours à des instruments financiers simples (vente/achat à terme ou swaps devise contre Euro).

Pour la couverture des risques de marché (taux et risque de change) Haulotte Group peut aussi recourir à des instruments financiers dérivés. Ces dérivés sont destinés à couvrir la juste valeur d'actifs ou de passifs comptabilisés (couverture de juste valeur) ou de flux futurs (couverture de flux de trésorerie).

Conformément aux dispositions des normes IAS 32 et IFRS 9, les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur. La juste valeur de ces contrats est déterminée à l'aide de modèles de valorisation tels que fournis par les banques auprès desquelles les instruments sont souscrits et peut être considérée de niveau 2 au sens de la norme IFRS 7 (niveau 2 : évaluation faisant appel à des techniques de valorisation simples s'appuyant sur des données de marché observables).

Il existe également un risque de conversion du fait de la diversification géographique des activités du Groupe. En effet, Haulotte Group est exposé au risque de conversion des bilans et comptes de résultats de ses filiales hors zone Euro. Ainsi, une évolution défavorable des cours de change pourrait détériorer le bilan, le compte de résultat et par conséquent les ratios de structure financière du Groupe, lors de la conversion en euros dans les comptes consolidés du Groupe des comptes des filiales étrangères hors zone Euro.

b) Risque de crédit

Le risque de crédit provient essentiellement des expositions de crédits aux clients, notamment des créances non réglées et des transactions engagées.

Afin de limiter ce risque, le Groupe a mis en place des procédures de notation (interne ou indépendante) destinées à évaluer la qualité de crédit des clients (nouveaux ou anciens) sur la base de leur situation financière, des données historiques de paiement et tout autre facteur pertinent.

Le risque de crédit est également limité par le fait qu'en cas de défaut de paiement des clients, Haulotte Group dispose de la possibilité de récupérer les biens représentatifs des créances. Les dépréciations de créances sont déterminées selon ce principe (cf. note 4.7).

c) Risque de liquidité

Comme mentionné en note 3.2.2, la gestion de la trésorerie du Groupe est centralisée. Les évolutions relatives à l'endettement du Groupe en 2022 sont mentionnées dans la note 2 sur les faits marquants, la note 21, et la note 48 sur les événements postérieurs à la clôture.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

d) Autres financements

En 2022, en complément du PGE (cf. notes 2 et 21), Haulotte Group a souscrit une ligne de financement complémentaire (hors crédit syndiqué) pour 4 M€ dont la durée d'amortissement est de 5 ans.

Haulotte Group avait souscrit en 2021 de nouvelles lignes de financement (hors crédit syndiqué) pour 20M€ dont les durées d'amortissement allaient de 7 à 10 ans. Le Groupe avait souscrit en 2019 un emprunt auprès d'une banque extérieure au pool de crédit syndiqué, pour un montant total de 5 M€ avec des échéances à 5 ans. Deux autres lignes bilatérales avaient été souscrites pour un montant de 10 M€, avec une échéance à 10 ans, elles aussi auprès d'un établissement hors pool de crédit syndiqué. Il avait également souscrit en 2018 auprès d'établissements extérieurs au pool de crédit syndiqué des emprunts d'un montant de 8 M€ (remboursable sur 5 ans) et 5 M€ (remboursable sur 7 ans).

NOTE 6 - PRINCIPES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION DU COMPTE DE RÉSULTAT

6.1 RECONNAISSANCE DES PRODUITS

Les produits des activités ordinaires comprennent la vente de biens et services, constituée notamment par :

- les ventes autofinancées par le client,
- les ventes réalisées dans le cadre du crédit-bail adossé ainsi que les revenus financiers correspondants (cf. note 4.7),
- les ventes assorties de garanties consenties par Haulotte Group pour l'obtention du financement par le client (cf. note 4.7),
- les ventes dans le cadre d'accord de re-commercialisation avec les institutions financières qui ont repris des équipements suite à la défaillance de leurs clients,
- les locations de matériels,
- les prestations de services.

La comptabilisation des produits traduit le transfert au client du contrôle des biens ou services, pour le montant auquel le vendeur s'attend à avoir droit lorsque les obligations contractuelles sont satisfaites. Les ventes de biens sont comptabilisées nettes de taxe sur la valeur ajoutée.

Les produits de financement des ventes sont la résultante des opérations de financement des ventes effectuées auprès de certains de nos clients. Ces financements constituent des prêts et, en conséquence, sont comptabilisés au bilan au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des dépréciations éventuellement comptabilisées. Les produits sur ces contrats sont calculés de manière à générer un taux d'intérêt constant sur la période. Ils figurent dans le chiffre d'affaires.

Les traitements comptables appliqués en fonction des types de contrats et selon la norme IFRS 15 sont les suivants :

Type de contrat	Traitement comptable IFRS 15
Ventes de machines	Comptabilisation du chiffre d'affaires à la livraison du bien en accord avec IFRS 15
Ventes de machines financées	Comptabilisation du chiffre d'affaires à la livraison du bien en accord avec IFRS 16
Location de machines	Comptabilisation du chiffre d'affaires à la location du bien en accord avec IFRS 16.
Contrat de service sur la base de réalisation d'une prestation – vente simple / service	Comptabilisation du chiffre d'affaires à la réalisation du service en accord avec IFRS 15
Services – contrats Long Terme	Comptabilisation du chiffre d'affaires linéairement sur la durée du contrat en accord avec IFRS 15

6.2 COÛTS DES VENTES

Les coûts des ventes comprennent les coûts directs et indirects de production, les variations de stocks, les dépréciations des stocks, les coûts de la garantie, les variations de juste valeur des instruments de couverture des opérations en devises ainsi que les charges d'intérêts payés dans le cadre des opérations de crédit-bail adossé.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

6.3 FRAIS COMMERCIAUX

Ce poste comprend notamment les frais liés à la fonction commerciale.

6.4 FRAIS ADMINISTRATIFS ET GÉNÉRAUX

Ce poste comprend les coûts indirects de location, les frais administratifs et de direction, les augmentations / diminutions de dépréciation des comptes clients et le passage en perte des créances irrécouvrables.

6.5 FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les dépenses liées aux activités de recherche sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Les frais de développement sont comptabilisés en charge de la période sauf s'ils satisfont aux critères de capitalisation énoncés par la norme IAS 38 (cf. note 4.2.a). Il s'agit des dépenses engagées sur des projets de développement de nouvelles catégories de machines ou de nouveaux composants jugés techniquement viables et dont il est probable qu'ils généreront des avantages économiques.

6.6 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

Cette rubrique comprend :

- les plus ou moins-values de cession (à l'exclusion de celles réalisées par les sociétés de location considérées comme des ventes de machines d'occasions et classées en chiffre d'affaires),
- la dépréciation des coûts de développement capitalisés,
- les produits ou charges relatifs à des litiges, inhabituels, anormaux ou peu fréquents,
- la dépréciation des écarts d'acquisition,
- les coûts de potentielles réorganisations industrielles.

6.7 RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Le résultat opérationnel regroupe l'ensemble des charges et produits directement liés aux activités du Groupe, que ces éléments soient des éléments récurrents du cycle d'exploitation ou qu'ils résultent d'évènements ou de décisions ponctuels ou inhabituels.

6.8 COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

Le coût de l'endettement financier net comprend le coût de l'endettement brut qui inclut principalement les charges d'intérêts (calculées au taux d'intérêt effectif - TIE) ainsi que les variations de juste valeur des instruments financiers destinés à couvrir les risques de taux.

6.9 AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

La rubrique autres produits et charges financiers comprend les rendements perçus sur placements de trésorerie (produits d'intérêts, plus ou moins-value de cessions de valeur mobilière de placement...) ainsi que le résultat de change sur les comptes courants financiers. Cette rubrique comprend également les dépréciations des actifs financiers (dotation/reprise) et l'actualisation.

6.10 RÉSULTATS PAR ACTION

Le résultat net de base par action présenté en pied de compte de résultat est calculé en faisant le rapport entre le résultat net de l'exercice revenant à Haulotte Group S.A. et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de ce même exercice, déduction faite du nombre moyen pondéré d'actions auto détenues.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte de l'effet dilutif potentiel des instruments de capitaux propres émis par l'entreprise, tels que les options de souscriptions d'actions.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

NOTE 7 - PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2022 sont les suivantes :

Entités	Lieux	% d'intérêt	Méthode de consolidation au	
			31/12/2022	31/12/2021
Haulotte Group S.A.	Lorette (France)	Mère		
Acarlar Dis Ticaret Ve Makina Sanayi A. s.	Istanbul (Turquie)	100%	Intégration globale	Intégration globale
Bil Jax Service, Inc.	Archbold (Etats-Unis)	100%	Intégration globale	Intégration globale
Bil Jax, Inc.	Archbold (Etats-Unis)	100%	Intégration globale	Intégration globale
Equipro, Inc.	Archbold (Etats-Unis)	100%	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte Access Equipment Manufacturing (Changzhou) Co., Ltd.	Changzhou (Chine)	100%	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte Argentina S.A.	Buenos Aires (Argentine)	100%	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte Arges S.R.L.	Arges (Roumanie)	100%	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte Australia Pty. Ltd.	Dandenong (Australie)	100%	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte Canada	Vancouver (Canada)	100%	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte Chile SPA	Santiago (Chili)	100%	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte Do Brazil LTDA	Sao Paulo (Brésil)	99,98%	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte DSC	Pitesti (Roumanie)	100%	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte France Sarl	St Priest (France)	99,99%	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte Hubarbeitsbühnen GmbH	Eschbach (Allemagne)	100%	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte Iberica S.L.	Madrid (Espagne)	98,71%	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte India Private Ltd.	Mumbai (Inde)	100%	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte Italia S.R.L.	Milan (Italie)	99%	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte Japan	Osaka (Japon)	100%	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte Mexico SA de CV	Mexico (Mexique)	99,99%	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte Middle East FZE	Dubaï (Emirats Arabes Unis)	100%	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte Netherlands B.V.	Oosterhout (Pays-Bas)	100%	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte North America Manufacturing	Archbold (Etats-Unis)	100%	Intégration globale	Intégration globale

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

Entités	Lieux	% d'intérêt	Méthode de consolidation au	
			31/12/2022	31/12/2021
Haulotte Polska SP Z.O.O.	Janki (Pologne)	100%	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte Scandinavia AB	Möln dal (Suède)	100%	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte Services France	St Priest (France)	99,99%	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte Services SA de CV	Mexico (Mexique)	99,99%	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte Singapore Ltd.	Singapour (Singapour)	100%	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte Trading (Shanghai) co. Ltd.	Shanghai (Chine)	100%	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte U.S., INC.	Virginia Beach (Etats-Unis)	100%	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte UK Limited	Wolverhampton (Angleterre)	100%	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte Vostok	Moscou (Russie)	100%	Intégration globale	Intégration globale
Horizon High Reach Chile SPA	Santiago (Chili)	100%	Intégration globale	Intégration globale
Horizon High Reach Limited	Buenos Aires (Argentine)	100%	Intégration globale	Intégration globale
Levanor Maquinaria de Elevacion S.A.	Madrid (Espagne)	91%	Intégration globale	Intégration globale
Mundilevação, Aluger e Transporte de Plataformas LDA	Paio Pires (Portugal)	81,90%	Intégration globale	Intégration globale
N.D.U Maquinaria y Plataformas Elevadoras, S.L.	Madrid (Espagne)	0%	Liquidée	Liquidée
Scaffold Design & Erection	Archbold (Etats-Unis)	100%	Intégration globale	Intégration globale
Seaway Scaffold & Equipment	Archbold (Etats-Unis)	100%	Intégration globale	Intégration globale
Telescopelle S.A.S	L'Hor me (France)	100%	Intégration globale	Intégration globale

Les comptes des sociétés consolidées sont arrêtés au 31 décembre de chaque exercice présenté, à l'exception d'Haulotte India Private Ltd. qui clôture au 31 mars de chaque année.

La société N.D.U Maquinaria y Plataformas Elevadoras, S.L., filiale sans activité détenue à 99% a été liquidée en novembre 2021, sans effet sur les comptes consolidés du groupe.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

NOTE 8 - ECARTS D'ACQUISITION

	31/12/2021	Augmentation	Diminution	Variations de change	31/12/2022
UGT Amérique du Nord	17 596			1 089	18 685
UGT Acarlar	8 521	11 781		(2 019)	18 283
UGT Horizon	136			(51)	85
UGT distribution/production hors Amérique du Nord	54				54
<i>Haulotte France</i>	54				54
VALEURS BRUTES	26 307	11 781	-	(982)	37 107
UGT Amérique du Nord	(13 247)	-		(820)	(14 067)
UGT Acarlar		(12 262)			(12 262)
UGT distribution/production hors Amérique du Nord	(54)				(54)
<i>Haulotte France</i>	(54)				(54)
DÉPRÉCIATIONS	(13 301)	(12 262)	-	(820)	(26 382)
VALEURS NETTES	13 006	(481)	-	(1 801)	10 724

	31/12/2020	Augmentation	Diminution	Variations de change	31/12/2021
UGT Amérique du Nord	16 241			1 355	17 596
UGT Acarlar	14 243			(5 722)	8 521
UGT Horizon	154			(18)	136
UGT N.D.U	772		(772)		-
UGT distribution/production hors Amérique du Nord et Turquie	54				54
<i>Haulotte France</i>	54				54
VALEURS BRUTES	31 464	-	(772)	(4 385)	26 307
UGT Amérique du Nord	(12 227)	-		(1 020)	(13 247)
UGT N.D.U	(772)		772		-
UGT distribution/production hors Amérique du Nord et Turquie	(54)				(54)
<i>Haulotte France</i>	(54)				(54)
DÉPRÉCIATIONS	(13 053)	-	772	(1 020)	(13 301)
VALEURS NETTES	18 411	-	-	(5 405)	13 006

UGT Amérique du Nord

Le dernier test de dépréciation sur la zone « Amérique du Nord » - considérée comme une unité génératrice de trésorerie (UGT) – avait été réalisé le 31 décembre 2021. Un nouveau test de dépréciation a été réalisé au 31 décembre 2022 sur cette UGT qui intègre les entités américaines du Groupe.

La valeur recouvrable de l'UGT « Amérique du Nord » a été déterminée sur la base des calculs de la valeur d'utilité. Ces calculs sont effectués à partir de la projection de flux de trésorerie sur une période de 5 ans basés sur les budgets financiers approuvés par la direction.

Les principales hypothèses retenues pour la réalisation de ce test sont :

- progression sensible de la part de marché dans le secteur des ventes de nacelles sur le marché « Nord Américain » à horizon 5 ans,
- taux de croissance long terme de 1,7% et taux d'actualisation de 11,4%.

Pour rappel, les dépréciations suivantes ont été comptabilisées :

- 5 000 KUSD au 31 décembre 2013 sur la base du test de dépréciation réalisé à cette date ;
- 5 000 KUSD au 31 décembre 2018 sur la base du test de dépréciation réalisé à cette date;
- 5 000 KUSD au 31 décembre 2020 sur la base du test de dépréciation réalisé à cette date.

Sur la base du test réalisé à la date du 31 décembre 2022, la valeur d'utilité de cette UGT est supérieure à la valeur comptable conduisant à ne pas comptabiliser de dépréciation.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

Des analyses de sensibilité ont été menées sur les hypothèses considérées comme clés, soit :

- Les prévisions d'activité : une détérioration de 42% du chiffre d'affaires ne conduirait pas à une dépréciation de cet écart d'acquisition.
- Le taux d'actualisation : une hausse de 7,4 points du taux d'actualisation ne conduirait pas à une dépréciation de cet écart d'acquisition.
- Le taux de croissance à long terme : une absence de croissance à long terme ne conduirait pas à une dépréciation de cet écart d'acquisition.

UGT Acarlar

Le dernier test de dépréciation sur « Acarlar » - considérée comme une unité génératrice de trésorerie (UGT) – avait été réalisé le 31 décembre 2021. Au 31 décembre 2022, le Groupe applique pour la première fois la norme IAS29 relative à l'hyperinflation. Le Goodwill est considéré comme un élément non monétaire et fait l'objet d'une réévaluation pour un montant de +12,0 M€ au 31 décembre de 2022. Le test de dépréciation tient compte de cette réévaluation.

La valeur recouvrable de l'UGT « Acarlar » a été déterminée sur la base des calculs de la valeur d'utilité. Ces calculs sont effectués à partir de la projection de flux de trésorerie sur une période de 5 ans basés sur les budgets financiers approuvés par la direction.

Les principales hypothèses retenues pour la réalisation de ce test sont :

- Reprise du marché de l'équipement industriel à moyen terme ;
- Taux de croissance long terme de 10% et taux d'actualisation de 19,5%.

Sur la base du test en date du 31 décembre 2022, la valeur d'utilité de cette UGT conduit à la comptabilisation d'une dépréciation d'un montant de (12,3) M€.

Les impacts (valeur brute & dépréciation) ont été comptabilisés sur la ligne des autres produits et charges opérationnels pour un montant de +1.5 M€ et dans les capitaux propres : a/ pour (2.0) M€ en « autres mouvements » (impacts totaux au 31 décembre 2021) et b/ la conversion impacte l'année pour (2.0) M€.

Des analyses de sensibilité ont été menées sur les hypothèses considérées comme clés, soit :

- Les prévisions d'activité : une détérioration de 10% du chiffre d'affaires (sur l'ensemble du BP) conduirait à une dépréciation complémentaire de 2,0 M€ de l'écart d'acquisition .
- Le taux de croissance à long terme : une détérioration du taux de croissance à long terme de 1 point ne conduirait pas à une dépréciation complémentaire.
- Le taux d'actualisation : une hausse de 1 point du taux d'actualisation conduirait à une dépréciation complémentaire de 0,6 M€.

UGT Horizon

Pour la filiale et UGT Horizon, la valeur recouvrable de cette UGT, qui tient compte notamment de la juste valeur nette des frais de cession des équipements de location, est supérieure à sa valeur nette comptable.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

NOTE 9 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	31/12/2020	Augmentation	Diminution	Transferts et autres *	Variations de change	31/12/2021
Frais de développement	37 484	3 491	-	-	237	41 212
Portefeuille clients	6 539	-	-	-	(2 627)	3 912
Concessions, brevets, licences	18 915	198	(7)	723	45	19 874
Autres immobilisations incorporelles et encours	2 256	1 040	(92)	(644)	65	2 625
VALEURS BRUTES	65 194	4 729	(99)	79	(2 280)	67 623
Amortissements frais de développement	15 023	2 555	-	-	10	17 588
Amortissements portefeuille clients	1 472	569	-	-	(769)	1 272
Amortissements concessions, brevets	13 727	2 511	(7)	-	62	16 293
Amortissement autres immob. incorp. et encours	414	62	(3)	-	19	492
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	30 636	5 697	(10)	-	(678)	35 645
VALEURS NETTES	34 557	(968)	(89)	79	(1 602)	31 977

*Les montants indiqués en colonne « Transferts et autres » correspondent principalement au transfert des immobilisations en cours et à des reclassements de présentation.

	31/12/2021	Augmentation	Diminution	Transferts et autres *	Variations de change	31/12/2022
Frais de développement	41 212	5 136	-	621	190	47 159
Portefeuille clients	3 912	-	-	-	4 481	8 393
Concessions, brevets, licences	19 874	69	-	606	9	20 558
Autres immobilisations incorporelles et encours	2 625	1 808	-	(609)	51	3 875
VALEURS BRUTES	67 623	7 013	-	618	4 731	79 985
Amortissements frais de développement	17 588	4 076	-	-	12	21 676
Amortissements portefeuille clients	1 272	298	-	-	1 998	3 568
Amortissements concessions, brevets	16 293	1 894	-	-	27	18 214
Amortissement autres immob. incorp. et encours	492	62	-	-	14	568
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	35 645	6 330	-	-	2 051	44 026
VALEURS NETTES	31 977	683	-	618	2 679	35 959

*Les montants indiqués en colonne « Transferts et autres » correspondent principalement au transfert des immobilisations en cours et à des reclassements de présentation.

Les acquisitions enregistrées sur 2022 sont principalement liées à des frais de développement pour un montant de 5 136 K€ (voir note 31).

Les amortissements des frais de développement, soit 4 076 K€, sont inclus dans la rubrique « Frais de recherche et de développement » du compte de résultat.

- Le portefeuille clients concerne intégralement l'entité Acarlar et est donc considéré comme un élément no-monnaire faisant l'objet d'une réévaluation dans le cadre d'IAS29. L'amortissement est revu en fonction de cette réévaluation. La contrepartie de la variation au bilan (valeur brute & amortissements) a été comptabilisée sur la ligne des autres produits et charges opérationnels pour un montant de +1,9 M€ et dans les capitaux propres : a/ pour +1,2 M€ en « autres mouvements » (impacts au 31 décembre 2021) b/ la conversion impacte l'année pour (0,6) M€.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

NOTE 10 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	31/12/2020	Augmentation	Diminution	Transferts et autres *	Variations de change	31/12/2021
Terrains	11 956	(36)	-	(1 693)	482	10 709
Constructions	61 428	283	-	(26)	743	62 428
Installations techniques	41 386	898	(565)	2 957	703	45 379
Parc d'équipements en location	18 328	8 077	(1 113)	1 395	5 457	32 144
Autres immobilisations corporelles	16 195	1 055	(687)	83	377	17 023
Immobilisations corporelles en cours	8 520	21 624	(83)	(4 490)	1 400	26 971
VALEURS BRUTES	157 813	31 901	(2 448)	(1 774)	9 162	194 654
Amortissements constructions	29 034	2 216	93	8	787	32 138
Amortissements installations techniques	32 904	2 294	(600)	(31)	394	34 961
Amortissement parc d'équipements en location	8 911	2 385	(613)	-	2 220	12 903
Amortissements autre immobilisations corporelles	12 381	1 707	(441)	(16)	291	13 923
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	83 230	8 602	(1 561)	(23)	3 692	93 925
VALEURS NETTES	74 583	23 299	(887)	(1 751)	5 470	100 729

*Les montants indiqués en colonne « Transferts et autres » correspondent principalement au transfert des immobilisations en cours et à des reclassements de présentation.

	31/12/2021	Augmentation	Diminution	Transferts et autres *	Variations de change	31/12/2022
Terrains	10 709	-	(3)	(3 413)	109	7 402
Constructions	62 428	3 000	(75)	16 533	43	81 929
Installations techniques	45 379	2 561	(91)	8 993	211	57 053
Parc d'équipements en location	32 144	1 715	(1 990)	-	3 801	35 670
Autres immobilisations corporelles	17 023	1 627	(789)	254	272	18 387
Immobilisations corporelles en cours	26 971	1 873	(127)	(26 402)	346	2 661
VALEURS BRUTES	194 654	10 776	(3 075)	(4 035)	4 782	203 102
Amortissements constructions	32 138	2 714	(20)	(1 909)	706	33 629
Amortissements installations techniques	34 961	2 141	(65)	1 910	306	39 253
Amortissement parc d'équipements en location	12 903	3 354	(851)	-	2 664	18 070
Amortissements autre immobilisations corporelles	13 923	1 817	(877)	(2)	280	15 141
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	93 925	10 026	(1 813)	(1)	3 956	106 093
VALEURS NETTES	100 729	750	(1 262)	(4 034)	826	97 009

*Les montants indiqués en colonne « Transferts et autres » correspondent principalement au transfert des immobilisations en cours et à des reclassements de présentation.

La variation du poste terrains est principalement expliquée par l'application de la norme IFRS 16 pour le terrain de la nouvelle usine de Changzhou, conduisant à l'enregistrement d'un actif au titre de droit d'utilisation.

La variation des immobilisations corporelles en cours relève principalement de l'activation des coûts de construction de notre nouvelle usine chinoise.

La variation du poste parc d'équipements en locations est liée aux réévaluations dans le cadre d'IAS29 en Argentine. L'amortissement est revu en fonction de cette réévaluation.

Les dotations aux amortissements des nacelles de location sont comptabilisées dans les coûts des ventes du compte de résultat. Les dotations aux amortissements des constructions, installations techniques et autres immobilisations corporelles sont comptabilisées dans les coûts des ventes, et/ou frais commerciaux et administratifs.

Lorsque la valeur comptable des immobilisations corporelles est inférieure à leur valeur recouvrable, une provision pour dépréciation est comptabilisée. La valeur recouvrable des équipements de location est estimée à partir de la valeur d'écoulement sur le marché.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

NOTE 11 - IFRS 16

Les impacts bilanciels de l'application de la norme IFRS 16 sont les suivants :

- **Actifs au titre de droits d'utilisation :**

	31/12/2021	Augmentation	Diminution	Variations de change	31/12/2022
Constructions	24 275	6 391	(3 627)	165	27 204
Installations techniques	1 669	324	(138)	19	1 874
Autres immobilisations corporelles	5 475	3 497	(1 968)	(28)	6 976
VALEURS BRUTES	31 419	10 212	(5 733)	156	36 054
Amortissements constructions	10 021	5 188	(2 002)	128	13 335
Amortissements installations techniques	1 086	248	(107)	7	1 234
Amortissements autre immobilisations corporelles	2 577	3 006	(1 775)	(31)	3 776
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	13 684	8 442	(3 884)	103	18 345
VALEURS NETTES	17 735	1 770	(1 849)	53	17 709

- **Passifs de loyers :**

	31/12/2022
Passifs de loyers non courant	12 138
Passifs de loyers courant	4 878
PASSIFS DE LOYERS	17 016

- **Tableau de passage selon IAS 7 :**

K€	31/12/2021	Flux cash			Flux non cash		31/12/2022
		Emission/Rbst	Intérêts	Découvert	Conv.	Autres	
Passif de loyer courant & non courant	18 274	(8 415)	1 251	-	-	5 906	17 016

Les impacts au compte de résultat sont les suivants :

	31/12/2022
Charge financière relative à la dette de loyer	(1 251)
Charge d'amortissement relative aux droits d'utilisation	(6 053)
Impact sur le résultat net consolidé	(139)

Le Groupe utilise l'exemption pour les contrats de location de courte durée ou portant sur des actifs de « faible valeur ».

Les impacts sont les suivants :

	31/12/2022
Charge de loyers relative aux contrats de courte durée	(283)
Charge de loyers relative aux contrats portant sur des actifs de faible valeur	(84)

Le taux d'endettement marginal moyen pondéré s'élève à 5,0% pour l'exercice 2022.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

NOTE 12 - AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers sont composés de prêts, dépôts et cautionnement vis-à-vis de tiers hors groupe. Leur mouvement sur l'exercice se décompose de la façon suivante :

	31/12/2021	Augmentation	Diminution	Reclassification	Variation de change	31/12/2022
Actifs financiers	3 167	2 260	(233)	-	(54)	5 140

L'augmentation correspond à des dépôts de garantie effectués sur l'exercice.

La diminution correspond à des remboursements de créances intervenues sur l'exercice.

NOTE 13 - STOCKS ET EN-COURS

	31/12/2021	Mouvements de la période	Variations de change	31/12/2022
Matières premières	75 215	30 274	618	106 107
En cours de production	7 857	16 157	11	24 026
Produits intermédiaires et finis	61 697	25 194	(15)	86 876
Marchandises	17 120	2 477	31	19 628
VALEURS BRUTES	161 889	74 103	645	236 637
Matières premières	(1 835)	(283)	(17)	(2 134)
En cours de production	(3)	-	-	(3)
Produits intermédiaires et finis	(821)	137	(11)	(695)
Marchandises	(2 412)	601	(17)	(1 828)
DÉPRÉCIATIONS	(5 071)	455	(46)	(4 661)
VALEURS NETTES	156 818	74 558	599	231 975

Les coûts liés à la sous - activité ont été exclus de la valorisation des stocks.

La variation de stocks de 75 157 K€ au 31 décembre 2022, contre 22 582 K€ au 31 décembre 2021, est comptabilisée en coûts des ventes du compte de résultat.

Les dépréciations des stocks s'établissent comme suit :

	31/12/2021	Augmentation	Diminution	Variations de change	31/12/2022
Dépréciation des stocks	5 071	1 390	(1 846)	46	4 661

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

NOTE 14 - CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

31/12/2022	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
ACTIFS NON COURANTS			
Créances sur opérations de financement à plus d'un an	36 179	0	36 179
<i>dont créances de location financement</i>	19 968		19 968
<i>dont garanties données</i>	16 211		16 211
SOUS-TOTAL	36 179	0	36 179
ACTIFS COURANTS			
Créances clients et comptes rattachés	164 451	(15 542)	148 910
Créances sur opérations de financement à moins d'un an	20 867	0	20 867
<i>dont créances de location financement</i>	14 774		14 774
<i>dont garanties données</i>	6 093	0	6 093
SOUS-TOTAL	185 318	(15 542)	169 777
TOTAL	221 497	(15 542)	205 956

31/12/2021	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
ACTIFS NON COURANTS			
Créances sur opérations de financement à plus d'un an	49 185	0	49 185
<i>dont créances de location financement</i>	30 981		30 981
<i>dont garanties données</i>	18 204		18 204
SOUS-TOTAL	49 185	0	49 185
ACTIFS COURANTS			
Créances clients et comptes rattachés	127 785	(15 777)	112 008
Créances sur opérations de financement à moins d'un an	21 684	0	21 684
<i>dont créances de location financement</i>	13 200		13 200
<i>dont garanties données</i>	8 484	0	8 484
SOUS-TOTAL	149 469	(15 777)	133 692
TOTAL	198 654	(15 777)	182 877

Au 31 décembre 2022, le montant des créances cédées dans le cadre du contrat de factoring représente 17,0 M€ contre 8,4 M€ au 31 décembre 2021

Les cessions de créances sont réalisées une ou deux fois par mois. Ces créances sont décomptabilisées dans la mesure où les droits contractuels aux flux de trésorerie ont été transférés, ainsi que la quasi totalité des risques et avantages liés à ces créances.

La juste valeur des « Créances clients et comptes rattachés » classées en actif courant est équivalente à la valeur comptable compte tenu de leur échéance principalement à court terme (inférieure à 1 an).

La juste valeur des créances liées au crédit-bail adossé et à la location financement correspond à la juste valeur du bien au commencement du contrat de location (prix de vente comptant net de remise) ou si elle est inférieure à la valeur actualisée des loyers au taux implicite des contrats.

Comme décrit dans la note 4.7, la juste valeur des créances au titre desquelles Haulotte Group a consenti des garanties à l'organisme prêteur du client, représente :

- soit le capital restant dû par le client de Haulotte Group à l'organisme financier,
- soit le montant maximum de risque supporté par Haulotte Group.

Les créances et les dettes correspondantes s'éteignent au fur et à mesure du paiement des loyers par le client à l'organisme de financement.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

Sur un encours cédé aux organismes de financement s'élevant à ce jour à 120 M€, le risque résiduel conservé par Haulotte s'élève à 15,3 M€ et figure en Créances sur opérations de financement au bilan et en Dettes Financières sous les lignes « Garanties ».

Les créances échues sont analysées au cas par cas au regard notamment des cotations clients établies au sein du Groupe (cf. note 5.b). Au regard de ces éléments et de l'analyse du risque qui en résulte, le Groupe détermine la pertinence de la constitution d'une dépréciation. Le cas échéant, des dépréciations sont constatées afin de couvrir la différence entre la valeur comptable de la créance et la valeur estimée de revente de la machine appréciée sur la base de l'historique des ventes et des conditions de marché à la date de clôture.

Les dépréciations sur comptes clients s'établissent ainsi à :

	31/12/2021	Augmentation	Diminution	Variations de change	31/12/2022
Dépréciation des créances	(15 777)	(1 432)	2 486	(819)	(15 542)

La diminution s'explique principalement par le passage en perte de certaines créances sans incidence sur le compte de résultat.

Les créances dépréciées correspondent très majoritairement à des créances échues à plus de 120 jours.

Les créances clients nettes de dépréciation sont détaillées par échéance dans le tableau ci-dessous :

	Total	Non échues ou à moins de 30 jours	Echues		
			moins de 60 jours	60 à 120 jours	plus de 120 jours
Créances clients nettes 2022	205 956	195 717	3 627	1 848	4 764
Créances clients nettes 2021	182 877	173 534	1 940	1 756	5 647

NOTE 15 - AUTRES ACTIFS

	31/12/2022	31/12/2021
Autres créances à court terme	24 419	22 201
Avances et acomptes versés	1 898	1 333
Charges constatées d'avance	4 828	3 283
Dépréciation des autres créances	(220)	(220)
TOTAL AUTRES ACTIFS COURANTS	30 925	26 597
Autres actifs non courants	5 190	2 629
TOTAL AUTRES ACTIFS	36 115	29 226

Le poste Autres créances à court terme regroupe principalement :

- les créances de TVA pour 16 553 K€,
- les crédits d'impôts pour 1 942 K€,
- les créances d'impôts pour 712 K€
- les débiteurs divers pour 5 210 K€ : ces derniers comprennent principalement un produit à recevoir d'assurance de 2 813 K€ dans le cadre de la prise en charge (quasi-certaine) d'un sinistre.

Les autres actifs non courants correspondent à des crédits d'impôts non utilisables à court terme.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

NOTE 16 - CRÉANCES PAR ÉCHÉANCE

31/12/2022	Montant	à un an au plus	à + d'un an et - de 5 ans
Créances clients et comptes rattachés*	148 910	148 910	-
Créances clients sur opérations de financement	57 046	20 867	36 179
Autres actifs	36 115	30 925	5 190
TOTAL	242 071	200 702	41 369

*Dont 10 239 K€ de créances clients et comptes rattachés échues à plus de 30 jours (cf. note 14)

31/12/2021	Montant	à un an au plus	à + d'un an et - de 5 ans
Créances clients et comptes rattachés*	112 008	112 008	-
Créances clients sur opérations de financement	70 869	21 684	49 185
Autres actifs	29 226	26 597	2 629
TOTAL	212 103	160 289	51 814

*Dont 9 343 K€ de créances clients et comptes rattachés échues à plus de 30 jours (cf. note 14)

NOTE 17 - GESTION DU RISQUE DE CHANGE

Le tableau ci-dessous présente les positions en devises des créances et des dettes commerciales :

Au 31/12/2022 - Données en milliers d'euros	EUR	AUD	GBP	USD	RMB	Autres	TOTAL
Créances commerciales	77 454	26 929	3 585	60 836	36 679	16 014	221 497
Dettes fournisseurs	(71 329)	(1 020)	(372)	(18 905)	(11 434)	(6 840)	(109 900)
POSITION NETTE	6 125	25 909	3 213	41 931	25 245	9 174	111 597

Au 31/12/2021 - Données en milliers d'euros	EUR	AUD	GBP	USD	RMB	Autres	TOTAL
Créances commerciales	69 539	18 753	5 524	44 477	46 587	13 774	198 654
Dettes fournisseurs	(59 254)	(794)	(501)	(12 740)	(14 888)	(3 690)	(91 867)
POSITION NETTE	10 285	17 959	5 023	31 737	31 699	10 084	106 787

Une appréciation de l'euro de 10% envers la livre sterling représenterait, hors prise en compte d'effets de couverture, une charge supplémentaire dans les comptes consolidés de l'ordre de 292 K€.

Une appréciation de l'euro de 10% envers le dollar US représenterait, hors prise en compte d'effets de couverture, une charge supplémentaire dans les comptes consolidés de l'ordre de 3 812 K€.

Une appréciation de l'euro de 10% envers le dollar australien représenterait, hors prise en compte d'effets de couverture, une charge supplémentaire dans les comptes consolidés de l'ordre de 2 355 K€.

Une appréciation de l'euro de 10% envers le réal brésilien représenterait, hors prise en compte d'effets de couverture, une charge supplémentaire dans les comptes consolidés de l'ordre de 575 K€.

Une appréciation de l'euro de 10% envers le renminbi représenterait, hors prise en compte d'effets de couverture, une charge supplémentaire dans les comptes consolidés de l'ordre de 2 295 K€.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

NOTE 18 - TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	31/12/2022	31/12/2021
Disponibilités	30 403	32 860
Sicav Monétaires	7 049	343
TOTAL	37 452	33 203

NOTE 19 - INSTRUMENTS DERIVES

L'ensemble des instruments dérivés détenus par le Groupe au 31 décembre 2022 comptabilisés en juste valeur de niveau 2 suivant les définitions d'IFRS 7 comme décrit dans la note 5. Les justes valeurs positives se présentent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Swaps de devises GBP	-	-
Ventes à Terme USD	1 620	-
Swaps de devises USD	-	-
TOTAL	1 620	-

	31/12/2022	31/12/2021
Swaps de taux d'intérêt	-	-
Ventes à terme USD	-	-
TOTAL	-	-

NOTE 20 - CAPITAL SOCIAL ET PRIMES D'ÉMISSION

	31/12/2022	31/12/2021
Nombre d'actions	31 371 274	31 371 274
Valeur nominale en euros	0,13	0,13
CAPITAL SOCIAL EN EUROS	4 078 266	4 078 266
PRIME D'ÉMISSION EN EUROS	3 753 485	71 901 865

La situation des actions auto-détenues au 31 décembre 2022 est la suivante :

	31/12/2022	31/12/2021
Nombre d'actions autodétenues	1 876 529	1 862 120
Pourcentage du capital autodétenu	5,98%	5,94%
Valeur de marché des titres autodétenus en K€*	6 512	8 938

*Au cours du dernier jour ouvré de l'exercice

Depuis le 14 avril 2015, la société Haulotte Group S.A. a confié à EXANE BNP PARIBAS l'animation de son titre dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de Déontologie de l'A.M.A.F.I. reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers. Ce contrat est renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Les moyens mis à disposition de ce contrat et portés au crédit du compte de liquidité étaient alors :

- Une somme de 102 171.80 euros,
- La contrevaletur de 11 524.85 euros, en Sicav de trésorerie,
- 139 418 titres Haulotte Group.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

Les mouvements sur les exercices 2021 et 2022 des actions auto détenues peuvent être synthétisés comme suit (montants mentionnés en euros) :

Type		2022	2021
Liquidité	Nombre titres achetés	163 588	184 774
	Valeur titres achetés (*)	616 121	1 124 857
	Prix unitaire moyen	3,8	6,1
	Nombre titres vendus	149 179	161 905
	Valeur titres vendus origine	919 176	781 645
	Prix vente titres vendus (*)	561 578	1 012 142
	Plus ou moins value	(357 598)	230 496
	Nombre titres annulés	-	-
	Nombre titres	178 124	163 715
	Valeur origine titres	745 682	1 048 737
Mandat	Nombre titres achetés		
	Valeur titres achetés		
	Prix unitaire moyen		
	Nombre titres vendus		
	Valeur titres vendus origine		
	Prix vente titres vendus		
	Plus ou moins value		
	Nombre titres annulés		
	Nombre titres	1 698 405	1 698 405
	Valeur origine titres	13 183 551	13 183 551
Global	Nombre titres	1 876 529	1 862 120
	Valeur origine titres	13 929 233	14 232 288
	Provision sur titres auto contrôle		
	Cours de cloture titres	3,47	4,80

(*) : Le flux de trésorerie généré par les actions propres correspond au prix de vente des titres cédés diminué de la valeur des titres achetés. Il s'élève à (55) K€ pour l'année 2022.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

NOTE 21 - EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

	31/12/2022	31/12/2021
Crédit syndiqué	89 893	-
Emprunts divers	37 435	44 751
Avances diverses	5 949	6 962
Garanties	16 211	18 204
DETTES FINANCIÈRES À LONG TERME	149 488	69 916
Crédit syndiqué	(266)	71 521
Emprunts divers	12 205	10 606
Avances diverses	1 013	1 013
Prêt Garanti par l'Etat	96 000	
Garanties	6 093	8 484
Autres	528	191
Crédit syndiqué - ligne de découverts	30 093	29 050
Autres découverts	10 672	10 060
DETTES FINANCIÈRES À COURT TERME	156 338	130 924
TOTAL ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	305 826	200 840

Les mouvements sur le crédit syndiqué au cours de l'exercice 2022 peuvent être synthétisés de la façon suivante :

	31/12/2021	Rembour- sement d'échéances	Net des mouvements de l'exercice sur la ligne revolving	Net des mouvements de l'exercice sur la ligne découvert	Amortissement / Activation des commissions	31/12/2022	Montant disponible non utilisé au 31 décembre 2022
Revolving	72 000		18 000			90 000	
TOTAL HORS DÉCOUVERT	72 000		18 000			90 000	-
Découvert	29 050	-	-	1 043	-	30 093	9 907
Commissions et honoraires	(479)	-	-	-	107	(372)	
TOTAL	100 571	-	18 000	1 043	107	119 721	9 907

Dans le cadre du contrat de crédit syndiqué signé en 2019 et du Prêt Garanti par l'Etat (PGE) signé en 2022, aucune sûreté réelle n'a été demandée par le pool bancaire. Ces deux lignes prévoient cependant un certain nombre d'obligations classiques que se doit de respecter le Groupe pendant toute la durée des contrats.

- Un certain nombre de ratios sont mesurés semestriellement sur la base des comptes consolidés arrêtés au 30 juin et au 31 décembre de chaque année, basés sur des agrégats issus des états financiers, tels que l'EBITDA, les capitaux propres, la dette nette du Groupe entre autres.

Concernant les engagements :

Crédit syndiqué :

- Au 31 décembre 2022, le crédit syndiqué en vigueur, qui arrive à échéance le 17 juillet 2026, d'une valeur de 130 M€, est utilisé à hauteur de 120 M€.

Club deal financement d'actif :

- Cet emprunt a été souscrit en juillet 2021 auprès de certaines banques du pool de crédit syndiqué. Au 31 décembre, le capital restant dû s'établit à 10 M€. Les conditions de ratios financiers sont les mêmes que ceux du crédit syndiqué.

Prêt Garanti par l'Etat (PGE) :

- Le 28 juin 2022, Haulotte a obtenu de l'ensemble des prêteurs de son crédit syndiqué ainsi que BPI France un Prêt Garanti par l'Etat de 96 M€, d'une maturité maximale de 6 ans (soit juin 2028).
- Le Groupe se positionnera sur l'option d'extension d'ici à fin Avril 2023, telle que stipulée dans le contrat.

Suivi des ratios financiers et continuité des financements du Groupe :

- Une demande de waiver concernant le respect des ratios applicable aux deux premiers financements décrits ci-dessus pour la période de Décembre 2022 a été soumise à l'ensemble des prêteurs et acceptée à

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

l'unanimité et sans conditions, en date du 23 Décembre 2022.

- Haulotte dispose des leviers opérationnels et des ressources financières pour faire face à ses besoins de trésorerie opérationnelle en 2023. Ces projections de trésorerie sont fondées notamment sur les hypothèses suivantes :
 - réalisation et livraison du carnet de commandes actuel,
 - effet progressif des hausses tarifaires pratiquées,
 - poursuite du rétablissement des conditions d'approvisionnement en composants,
 - poursuite de la disponibilité des lignes de crédits ouvertes (tel que le contrat de crédit syndiqué l'autorise) au 31 Décembre 2022.
- Cependant, le Groupe ne sera pas en mesure de respecter ses ratios financiers contractuels en juin 2023, ce qui, selon les contrats du Crédit Syndiqué, du club Deal et du PGE, pourrait conduire à rendre exigibles ces financements pour un montant total de 226 M€. Une telle situation serait susceptible de remettre en cause la continuité d'exploitation.

Dans ce contexte, depuis le 23 décembre 2022, le groupe poursuit ses échanges réguliers avec l'ensemble des prêteurs et il a été convenu avec eux qu'une nouvelle demande de waiver leur serait soumise afin d'assurer la poursuite des financements du groupe en 2023. Cette demande a eu lieu le 27 avril 2023.

Cette demande s'appuie sur les réalisations à fin mars 2023 et les perspectives d'activité confirmées lors de la présentation des résultats 2022 le 23 mars 2023.

A la date d'arrêté des comptes, le groupe n'avait pas obtenu l'accord des banques, condition nécessaire pour assurer la liquidité du groupe pour les 12 prochains mois, mais considère que sur la base des échanges avec le pool bancaire l'obtention de ce waiver devrait être obtenu avant le 30 juin 2023.

Les emprunts du Groupe hors garanties données sont, en synthèse, libellés dans les monnaies suivantes :

En contre valeurs KEuros	31/12/2022	31/12/2021
Euros	275 988	164 604
Autres	7 537	9 550
TOTAL	283 525	174 154

La variation des dettes financières au bilan se présente de la façon suivante, selon IAS7 :

	31/12/2021	Flux cash			Flux non cash		31/12/2022
		Emission /Rbst*	Intérêts	Découvert	Conv.	Autres	
COURT TERME	130 924	96 906		(1 788)	3 310	(73 014)	156 338
LONG TERME	69 916	7 603	3 339		-	68 630	149 488
TOTAL	200 840	104 509	3 339	(1 788)	3 310	(4 384)	305 826

*La différence entre le montant des émissions et remboursements d'emprunts présent dans le tableau ci-dessus et le montant renseigné dans le tableau des flux de trésorerie provient de reclassements d'actifs financiers en dettes financières. Il s'agit d'éléments tels que des dépôts de garantis et des prêts clients.

Le flux non cash « autres » est principalement impacté par la variation des garanties sur opérations de financements.

Situation de la trésorerie en Russie

La filiale dispose d'une trésorerie de l'ordre de 5,2 M€ (dont 2,3 M€ en devise locale) au 31 décembre 2022. Ces montants sont utilisés pour les opérations courantes de la filiale. Les sanctions et restrictions en Russie continuent d'évoluer et ont ainsi des effets directs et indirects sur ces montants.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

NOTE 22 - GESTION DU RISQUE DE TAUX

Les emprunts et dettes financières, hors garanties données, ont les caractéristiques suivantes :

	31/12/2022	31/12/2021
Taux fixe	64 804	71 922
Taux variable	218 721	102 232
TOTAL	283 525	174 154

Une augmentation des taux de 1% entrainerait une charge financière supplémentaire maximum, hors prise en compte de l'effet d'une éventuelle couverture, de l'ordre de 2 187 K€.

NOTE 23 - PROVISIONS

	31/12/2021	Dotation	Reprise avec utilisation	Reprise sans utilisation	Variations de change	31/12/2022
Provisions garantie clients	6 283	1 296	(622)	(169)	22	6 810
Provisions pour restructuration	2 174	630	(959)	(402)		1 443
Autres provisions pour litiges	1 679	1 179	(435)		60	2 483
Part à court terme des provisions engagements de retraite	18					18
PROVISIONS COURT TERME	10 154	3 105	(2 016)	(571)	82	10 754
Part à long terme des provisions engagements de retraite	5 516	164	(127)	(1 674)	(19)	3 860
PROVISIONS LONG TERME	5 516	164	(127)	(1 674)	(19)	3 860
TOTAL DES PROVISIONS	15 670	3 269	(2 143)	(2 245)	63	14 614

Provision garantie clients

La provision garantie est en hausse sur l'exercice principalement en lien avec l'évolution des quantités sur la période.

Provision pour restructuration

Au cours de l'exercice 2021, une provision a été comptabilisée dans le cadre de la réorganisation industrielle d'un site de production français sur lequel avait été mis en place un plan de sauvegarde de l'emploi. Les coûts liés à cette opération sont repris dans la note 35.

Autres provisions

Les autres montants provisionnés dans les comptes au 31 Décembre 2022 sont considérés comme individuellement non significatifs.

Passifs éventuels

Dans le cadre de la gestion de ses activités courantes, le Groupe est impliqué dans diverses procédures inhérentes à ses activités. Le Groupe estime que les provisions constituées au titre de ces risques, litiges ou situations contentieuses connus ou en cours à la date de clôture, sont d'un montant suffisant pour que la situation financière consolidée ne soit pas affectée de façon significative en cas d'issue défavorable.

- Depuis la clôture 2017, le Groupe a identifié des actifs financiers relatifs à un client dont le remboursement n'interviendrait pas selon les échéanciers initiaux. Au cours du second semestre 2018, une situation de litige a été identifiée et se traduit par une assignation en mai 2019. A ce jour, l'avancée du litige juridique conduit le Groupe à considérer les éléments relatifs à l'assignation comme un passif éventuel. Les impacts de l'année, en lien avec cette situation sont repris dans la note 35.
- La filiale de distribution du Groupe Haulotte au Brésil, Haulotte do Brazil fait l'objet d'une procédure en cours concernant le règlement des taxes d'importation antérieures à 2010. Le groupe étudie avec ses conseils quels sont les risques réels relatifs à cette procédure. Au 31 décembre 2022, il n'est pas possible d'évaluer de façon fiable le risque (notamment car les montants invoqués sont jugés très excessifs) et ce litige est considéré en passif éventuel.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

NOTE 24 - AVANTAGES AU PERSONNEL

Principales hypothèses utilisées pour l'évaluation des engagements

Les seuls avantages postérieurs à l'emploi dont bénéficient les salariés du Groupe correspondent au versement d'indemnités de fin de carrière et de médailles du travail, principalement dans les entités françaises.

Les engagements de retraite sont provisionnés conformément aux principes exposés au paragraphe 4.10, en prenant en considération les hypothèses suivantes :

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Taux de turnover	sur la base des données historiques dont dispose le Groupe, sans changement entre les deux exercices	
Taux de revalorisation des salaires	en fonction de l'ancienneté, du profil de carrière attendu, des conventions collectives et du taux de l'inflation long terme calculé sur un historique	
Taux d'actualisation	3,45%	1,00%
Age de départ à la retraite	Salariés nés avant le 1er janvier 1950 :	
	Cadres	62 ans
	ETAM/Ouvriers	60 ans
	Salariés nés après le 1er janvier 1950 :	
	Cadres	65 ans
	ETAM/Ouvriers	63 ans

En ce qui concerne les indemnités de fin de carrière, le principe retenu est le départ à l'initiative des salariés donnant lieu à la prise en compte des charges sociales (45%). Cette modalité de calcul s'inscrit dans le cadre de la Loi Fillon (promulguée le 21 août 2003, modifiée par la loi n°2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites publiée au journal officiel le 10 novembre 2010).

Le Groupe ne détient pas d'actifs de couverture.

Une baisse générale du taux d'actualisation de 0,25 point entraînerait une hausse de 4% des dettes actuarielles.

Suite à la décision de l'IFRS IC (1ère application en 2021), la provision à comptabiliser au titre de l'avantage ne doit être constituée que sur la période qui couvre les 16 dernières années de service rendus par le salarié (ou entre la date d'emploi et la date de départ en retraite, si la durée ainsi déterminée est inférieure à 16 ans).

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

Variations de la dette actuarielle

	31/12/2022	31/12/2021
VALEUR ACTUALISÉE DE L'ENGAGEMENT EN DÉBUT DE PÉRIODE	5 534	7 304
Coût des services rendus de l'exercice	576	558
Coût de l'actualisation	53	23
SOUS-TOTAL DES MONTANTS RECONNUS EN RÉSULTAT	629	581
Prestations payées dans l'exercice	(29)	(9)
SOUS-TOTAL DÉCAISSEMENTS (PRESTATIONS ET CONTRIBUTIONS PAYÉES PAR L'EMPLOYEUR)	(29)	(9)
Changements d'hypothèses	(1 629)	(935)
Pertes et (gains) actuariels liés à l'expérience	(607)	(248)
Ecart de conversion	-	-
Changement de méthode	-	(1 142)
SOUS-TOTAL DES MONTANTS RECONNUS EN AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	(2 236)	(2 325)
Variations de périmètre	-	-
VARIATIONS DE CHANGE	(20)	(18)
VALEUR ACTUALISÉE DE L'ENGAGEMENT EN FIN DE PÉRIODE	3 878	5 533

Cumul des montants reconnus en autres éléments du Résultat Global (hors impôts différés)

	31/12/2022	31/12/2021
CUMUL DES MONTANTS RECONNUS EN AERG DE DÉBUT D'EXERCICE	1 200	3 525
Réévaluation du passif / de l'actif net de l'exercice	(2 236)	(2 325)
CUMUL DES MONTANTS RECONNUS EN AERG DE FIN D'EXERCICE	(1 036)	1 200

NOTE 25 - DETTES PAR ÉCHÉANCE

31/12/2022	Montant brut	à un an au plus	à + d'un an et - de 5 ans	à plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières	265 061	115 573	136 822	12 666
<i>dont garanties données</i>	22 304	6 093	16 211	-
Découverts bancaires	40 765	40 765	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	109 900	109 900	-	-
Passifs de loyers	17 016	4 878	8 925	3 213
Autres passifs courants	35 503	35 503	-	-
TOTAL	468 245	306 619	145 747	15 879

31/12/2021	Montant brut	à un an au plus	à + d'un an et - de 5 ans	à plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières	161 730	91 814	52 777	17 139
<i>dont garanties données</i>	26 688	8 484	18 204	-
Découverts bancaires	39 110	39 110	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	91 867	91 867	-	-
Passifs de loyers	18 275	4 642	9 949	3 683
Autres passifs courants	22 792	22 792	-	-
TOTAL	333 774	250 225	62 726	20 822

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

NOTE 26 - AUTRES PASSIFS COURANTS

	31/12/2022	31/12/2021
Avances et acomptes reçus	4 290	2 136
Dettes fiscales et sociales	23 583	18 407
Produits constatés d'avance	2 829	1 406
Autres dettes diverses	4 801	843
TOTAL	35 503	22 792

NOTE 27 - IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts différés actifs sont compensés avec les impôts différés passifs générés sur la même juridiction fiscale.

Les impôts différés actifs résultant des différences temporelles ou des reports fiscaux déficitaires sont constatés s'il est probable que les pertes fiscales seront imputées sur des bénéfices fiscaux futurs au cours des cinq prochaines années. Dans le cas où cette probabilité n'est pas démontrée, les impôts différés actifs sont plafonnés à hauteur des impôts différés passifs générés sur la même juridiction fiscale et les impôts différés liés aux reports fiscaux déficitaires ne sont pas reconnus.

Le montant global des déficits reportables qui ne donnent pas lieu à la comptabilisation d'actifs d'impôts différés pour l'ensemble du Groupe au 31 décembre 2022 s'élève à 132 557 K€ (100 549 K€ au 31 décembre 2021) et la majeure partie est indéfiniment reportable.

On peut détailler les impôts différés par nature de la façon suivante :

	31/12/2022	31/12/2021
impôts différés sur retraitements de la juste valeur des matériels de location	(85)	325
impôts différés sur retraitements de crédit bail et crédit bail adossé	5	(57)
impôts différés sur provision pour engagements de retraite	832	1 270
impôts différés sur retraitement des marges internes sur stocks et immobilisations	2 228	2 249
impôts différés sur provisions non déductibles	3 660	4 019
impôts différés sur différence de durée d'amortissement et frais de R&D	(4 167)	(5 424)
impôts différés sur portefeuille clients Acarlal	(974)	(581)
impôts différés sur déficits fiscaux	7 038	6 725
impôts différés sur autres retraitements de consolidation	(904)	819
impôts différés sur autres écarts temporaires	(1 871)	(663)
effet du plafonnement des impôts différés actifs	(3 739)	(3 915)
TOTAL	2 023	4 768

La variation des impôts différés nets au cours de l'exercice est la suivante :

	31/12/2022	31/12/2021
SOLDE NET DÉBUT D'EXERCICE	4 768	6 335
Produit / (charge) d'impôts différés	(727)	(2 668)
Impôts différés comptabilisés en autres éléments du résultat global	(2 230)	(2 701)
Autres	(170)	2 295
Ecart de conversion	382	1 507
SOLDE NET FIN D'EXERCICE	2 023	4 768

Les impôts différés comptabilisés en autres éléments du résultat global concernent principalement l'impact net du change latent sur les comptes courants qualifiés d'investissements nets.

La ligne autres est constituée d'un reclassement d'un impôt généré par des différences fiscales temporaires générant des impôts différés.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

NOTE 28 - PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

La note 40 sur l'information sectorielle présente le détail des produits des activités ordinaires.

NOTE 29 - COÛTS DES VENTES

	31/12/2022	31/12/2021
Coûts de production des ventes	(500 154)	(382 726)
Dotation nette sur dépréciation des stocks	272	(175)
Coûts de garantie	(6 833)	(6 428)
TOTAL	(506 715)	(389 329)

NOTE 30 - FRAIS ADMINISTRATIFS ET GÉNÉRAUX

	31/12/2022	31/12/2021
Frais administratifs	(46 213)	(40 177)
Dotation nette sur dépréciation des créances clients	1 195	256
Frais de direction	(11 435)	(8 400)
TOTAL	(56 453)	(48 321)

NOTE 31 - FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

	31/12/2022	31/12/2021
Production immobilisée frais de développement	5 726	5 348
Amortissement des frais de développement	(3 888)	(3 744)
Crédit impôt recherche	2 457	2 479
Frais de développement engagés	(17 853)	(15 854)
TOTAL	(13 558)	(11 771)

NOTE 32 - GAINS ET PERTES DE CHANGE

en résultat opérationnel	31/12/2022	31/12/2021
Pertes et gains de change réalisés	2 232	(845)
Pertes et gains de change latents	(863)	1 230
TOTAL	1 369	385
en résultat financier	31/12/2022	31/12/2021
Pertes et gains de change réalisés	(242)	728
Pertes et gains de change latents	(2 431)	8 336
TOTAL	(2 673)	9 064
TOTAL	(1 304)	9 449

Les gains et pertes de change liés à des sous-jacents considérés comme des éléments de financement (principalement de nos filiales) sont présentés au sein du résultat financier.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2022, l'application de la norme IAS 29 pour les entités argentines (réévaluation des comptes en pesos et conversion du compte de résultat au taux de clôture) et turques (réévaluation des comptes en livre turque et conversion du compte de résultat au taux de clôture) a généré une charge totale de (0,2) M€ dans les gains et pertes de change comptabilisés en résultat financier.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

NOTE 33 - CHARGES PAR NATURE DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT

	31/12/2022	31/12/2021
Achats de matières premières et autres fournitures consommées et variation des stocks de produits finis	(369 343)	(278 233)
Charges externes	(111 743)	(80 621)
Impôts et taxes	(2 777)	(4 561)
Frais de personnel	(109 109)	(97 170)
Dotations et reprises sur amortissements et provisions	(20 303)	(19 515)
Gains et pertes de change	1 369	384
Autres charges et produits d'exploitation	726	43
TOTAL	(611 180)	(479 674)

NOTE 34 - CHARGES DE PERSONNEL

	31/12/2022	31/12/2021
Salaires et traitements	(81 272)	(69 997)
Charges sociales	(26 862)	(25 418)
Participation et intéressement des salariés	(585)	(710)
Indemnités de départ à la retraite	(390)	(1 045)
TOTAL	(109 109)	(97 170)

Les frais de personnel sont imputés aux rubriques appropriées du compte de résultat par fonction.

NOTE 35 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

	31/12/2022	31/12/2021
Coûts de réorganisation industrielle	(276)	(3 575)
Coûts des litiges nets de dotations / reprises sur provisions	(1 852)	(1 343)
Diverses régularisations sur exercices antérieurs	(150)	
Réévaluation des immobilisations incorporelles	3 425	
Autres	(646)	(708)
TOTAL	501	(5 626)

Les coûts des litiges sont principalement constitués des mouvements liés au litige clients mentionné en note 23, ceux-ci représentent en 2022 (1,2) M€ (honoraires et dépréciation d'actifs).

En complément, +3,4 M€ sont enregistrés au titre de l'application d'IAS 29 en Turquie (impacts bilanciaux présentés en notes 8 et 9).

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

NOTE 36 - COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET, AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

	31/12/2022	31/12/2021
Commissions et intérêts d'emprunts et découverts bancaires	(3 872)	(2 956)
Coût des transferts d'actifs financiers	(319)	(154)
Intérêts sur contrats de leasing	(1 266)	(914)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(5 457)	(4 024)
Gains / (pertes) sur débouclage d'instruments financiers	-	-
Autres	981	(919)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	981	(919)
TOTAL	(4 476)	(4 943)

NOTE 37 - IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

	31/12/2022	31/12/2021
Impôts exigibles	(4 910)	(5 288)
Impôts différés	(727)	(2 668)
TOTAL	(5 637)	(7 956)

NOTE 38 - RAPPROCHEMENT ENTRE CHARGE D'IMPÔT RÉELLE ET THÉORIQUE

La différence entre le taux effectif d'imposition de -58,83 % (49,44 % en décembre 2021) et le taux normal en France de 25,83 % s'analyse comme suit :

	31/12/2022		31/12/2021	
Résultat comptable consolidé avant impôt	(9 582)		16 094	
(PRODUIT)/ CHARGE D'IMPÔT THÉORIQUE AU TAUX EN VIGUEUR POUR L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE	(2 475)	25,83%	4 572	28,41%
Impact des différences de taux d'imposition	(187)		(836)	
Impact des charges et produits définitivement non déductibles/imposables	8 581		30	
Impact de l'utilisation de déficits fiscaux n'ayant pas été activés	(1 790)		(854)	
Impact des actifs d'impôt non reconnus	(2 034)		1 854	
Impact des déficits n'ayant pas donné lieu à comptabilisation d'impôts différés	7 471		5 913	
Impact des intégrations fiscales et des crédits d'impôt	(1 271)		(3 821)	
Impacts des éliminations des opérations internes	-		3 408	
Impôt relatif aux exercices précédents	(369)		-	
Impact des ID comptabilisés en "autres éléments du résultat global"	(2 230)		(2 291)	
Autres	(58)		(19)	
(PRODUIT)/ CHARGE D'IMPÔT EFFECTIVE	5 637	-58,83%	7 956	49,44%

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

NOTE 39 - RÉSULTATS PAR ACTION

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice, à l'exception des actions acquises par le Groupe dans un but d'autocontrôle.

Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation afin de tenir compte de la conversion de toutes les actions potentiellement dilutives. Un calcul est réalisé pour déterminer le nombre d'actions qui auraient pu être acquises à leur juste valeur (moyenne annuelle des valeurs boursières de l'action) en fonction de la valeur monétaire des droits de souscription attachés aux options en circulation. Le nombre d'actions ainsi déterminé est comparé au nombre d'actions qui auraient été émises si les options avaient été exercées.

En Euros	31/12/2022	31/12/2021
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE EN MILLIERS EUROS	(15 282)	7 934
Nombre total d'actions en circulation	31 371 274	31 371 274
Nombre d'actions propres	1 876 529	1 862 120
NOMBRE D' ACTIONS UTILISÉ POUR LE CALCUL DU RÉSULTAT DE BASE ET DU RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION	29 494 745	29 509 154
Résultat par action attribuable aux actionnaires		
- de base	(0,52)	0,27
- dilué	(0,52)	0,27

NOTE 40 - INFORMATION SECTORIELLE

40.1 RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRE

Chiffre d'affaires par activité	31/12/2022	%	31/12/2021	%
Vente d'engins de manutention et de levage *	522 773	86	423 981	85
Locations d'engins de manutention et de levage	21 276	3	17 541	4
Services	64 198	11	55 749	11
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ	608 247	100	497 272	100

* Les ventes financées s'élèvent à 62,3 M€ (contre 67,3 M€ au 31 décembre 2021) et les produits d'intérêts sur ventes financées s'élèvent à 3,4 M€ (contre 3,3 M€ au 31 décembre 2021)

40.2 PRINCIPAUX INDICATEURS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

La colonne « Autres » comprend les éléments non affectés aux trois secteurs d'activité du Groupe ainsi que les éléments intersecteurs.

En k€	31/12/2022					31/12/2021				
	Prod. - Distrib. de machines	Location de machines	Services	Autres	Total	Prod. - Distrib. de machines	Location de machines	Services	Autres	Total
ÉLÉMENTS DU COMPTE DE RÉSULTAT										
Produits des activités ordinaires	522 773	21 276	64 198	-	608 247	423 981	17 541	55 749	-	497 272
Résultat Opérationnel Courant	17 221	4 254	11 688	(36 096)	(2 933)	30 772	2 449	7 906	(23 530)	17 598
ACTIFS SECTORIELS										
Stocks	215 698	-	16 277	-	231 975	144 133	-	12 685	-	156 818
Créances clients*	185 016	5 460	15 480	-	205 956	165 571	5 458	11 848	-	182 877

* Inklus les créances sur opérations de financement

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

Les notes 41 à 43 détaillent les variations du tableau de flux de trésorerie.

NOTE 41 - DÉTAIL DE LA VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

	31/12/2022	31/12/2021
Variations des stocks	(73 451)	(19 896)
Variations des dépréciations des stocks	(316)	381
Variations des créances clients	(36 287)	(32 468)
Variation de la dépréciation des créances clients	(1 025)	100
Variations des dettes fournisseurs	17 808	44 897
Variations des autres dettes et autres créances	1 208	8 265
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	(92 063)	1 279

NOTE 42 - DÉTAIL DE LA VARIATION DES CRÉANCES SUR OPÉRATIONS DE FINANCEMENT

	31/12/2022	31/12/2021
Variations des créances brutes	9 314	7 868
Variations des dépréciations	0	0
VARIATIONS DES CRÉANCES SUR OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	9 314	7 868

Les opérations de financement des ventes regroupent le crédit-bail adossé, la location financement, les engagements de poursuite de loyers et les engagements de pools de risque.

Les transactions assorties d'engagements de pools de risque et d'engagement de poursuite de loyers par le Groupe sont des opérations caractérisées par un parfait adossement des créances et des dettes dont l'évolution parallèle ne génère aucun flux de trésorerie. Les créances et les dettes (de même montant) s'éteignent au fur et à mesure des paiements de loyers par le client à son organisme de financement. Ainsi ces opérations sont neutralisées au niveau du tableau de trésorerie car sans incidence en termes de trésorerie.

La variation des créances liées au crédit-bail adossé et à la location financement est présentée comme composante de la trésorerie d'activité ci-dessus. En revanche, la variation de la dette correspondante (strictement adossée à la créance ou résultant d'un financement global depuis que les contrats de crédit-bail adossé ont été rachetés par le biais d'un emprunt syndiqué) est présentée dans les flux de financement.

NOTE 43 - COMPOSANTES DE LA TRÉSORERIE

	31/12/2022	31/12/2021
Caisses et comptes à vue	30 403	32 860
SICAV monétaires et titres négociables	7 049	343
TRÉSORERIE DU BILAN	37 452	33 203
Découverts bancaires (voir note 21)	(40 764)	(39 110)
TRÉSORERIE DU TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE	(3 312)	(5 907)

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

NOTE 44 - TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

44.1 OPÉRATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES

La Société Solem S.A.S, est l'actionnaire majoritaire de Haulotte Group S.A., avec 57,57 % du capital social au 31 décembre 2022.

Haulotte Group a réalisé avec Solem des produits à hauteur de 30 K€ en 2022 et 30 K€ en 2021, et a été facturé par Solem d'un montant de charges de 1 491 K€ en 2022 et 1 455 K€ en 2021 correspondant principalement aux charges engagées pour le Groupe par deux dirigeants comme décrit dans le paragraphe suivant.

Telescopelle a versé 57 K€ en 2022 à Solem (57 K€ en 2021) au titre d'une clause de retour à meilleure fortune suite à un abandon de créances consenti le 31 décembre 2001 pour 1 220 K€. Le solde de l'abandon dont le remboursement est attendu s'élève à 326 K€ au 31 décembre 2022.

44.2 SOMMES ALLOUÉES AUX DIRIGEANTS

Les sommes allouées aux membres du Conseil d'administration se sont élevées à 739 K€ en 2022 (760 K€ en 2021) à la charge du Groupe pour l'exercice écoulé. L'ensemble des rémunérations correspond à des avantages à court terme (rémunération fixe et variable).

Conformément au contrat d'assistance administrative générale et commerciale signé par Solem S.A.S. le prix de revient de la prestation est majoré d'une marge de 10%.

Aucun crédit ni avance n'a été consenti aux membres des organes d'administration et de direction. Il n'existe pas d'engagements en matière de pensions et indemnités assimilées au bénéfice des dirigeants actuels ou d'anciens dirigeants.

NOTE 45 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés	31/12/2022	31/12/2021
Engagements de rachat*	8	24
Engagements consentis par Haulotte Group SA à GE Capital au profit d'Haulotte US**	0	0
Garanties sur financement export***	573	926

(*) : Les engagements de rachat correspondent aux garanties de valeur résiduelle consenties par le Groupe dans le cadre de contrats de financement de ses clients.

(**) : Dans le cadre d'accords portant sur le financement de ventes signés au cours de l'exercice 2014, Haulotte Group SA s'est porté garant en cas de défaillance d'Haulotte US Inc., sur première demande et dans la limite de 5 MUSD, au profit de différentes sociétés du Groupe GE (General Electric Capital Corporation US, GE Commercial Distribution Finance Corporation US, GE Canada Equipment Financing G.P.). Cet engagement a pris fin le 19 Décembre 2021.

(***) : Des contrats de financement export sont mis en place pour certains clients. Des organismes spécialisés garantissent aux Banques ces contrats à hauteur d'un certain pourcentage. Le Groupe donne alors une contre-garantie complémentaire à l'établissement financier pour le pourcentage non couvert.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

NOTE 46 - EFFECTIF MOYEN DU GROUPE

	31/12/2022	31/12/2021
Effectif moyen de l'exercice	1 983	1 819

NOTE 47 - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En euros HT	PricewaterhouseCoopers Audit SAS		BM&A	
Certification des comptes	193 287	93%	173 485	100%
Services autres que la certification des comptes	13 500	7%		0%
TOTAL	206 787	100%	173 485	100%

Les services autres que la certification des comptes concerne l'émission du rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales.

NOTE 48 - EVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

A la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration, le 22 mars 2023, aucun évènement postérieur à la clôture n'est survenu.

Concernant les tremblements de terre en Turquie, aucun impact n'a été identifié pour la filiale turque du groupe, ACARLAR.

Concernant les éléments relatifs à la continuité des financements du groupe, voir la note 21.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

PricewaterhouseCoopers Audit

Grand Hôtel Dieu
3 Cour du Midi, CS 30259
69287 Lyon Cedex 02

BM&A

11 rue de Laborde,
75008 Paris

A l'assemblée générale de la société Haulotte Group SA

Rue Emile Zola

42420 Lorette

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Haulotte group SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 21 « Emprunts et dettes financières » de l'annexe qui expose la situation de financement de la société au regard du non-respect attendu de ses ratios contractuels au 30 juin 2023. Cette situation pourrait rendre exigible les dettes d'un montant total de 226 millions d'euros. La poursuite de ces financements repose sur l'obtention d'un nouvel accord de dérogation du respect des ratios de la part des prêteurs. La non-obtention d'un tel accord serait susceptible de remettre en cause la continuité d'exploitation de la société.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

EVALUATION DES ÉCARTS D'ACQUISITION DES UNITÉS GÉNÉRATRICES DE TRÉSORERIE (UGT) « AMÉRIQUE DU NORD » ET « ACARLAR »

Risque identifié

Au 31 décembre 2022, les écarts d'acquisition s'élèvent à 10 724 milliers d'euros, dont respectivement 18 685 milliers d'euros en valeur brute et 4 618 milliers d'euros en valeur nette sont affectés à l'UGT Amérique du Nord et 18 283 milliers d'euros en valeur brute et 6 021 milliers d'euros en valeur nette à l'UGT « Acarlar ». Les modalités des tests de dépréciation mis en œuvre sont décrites dans les notes 4.1 et 8 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les valeurs recouvrables des UGT « Amérique du Nord » et « Acarlar » sont déterminées par référence à la valeur d'utilité calculée à partir de la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus sur une période de 5 ans du groupe d'actifs composant les deux UGT sus mentionnées. Les données prévisionnelles comportent des hypothèses de volumes, de prix de vente, de coûts de production, l'utilisation d'un taux de croissance à long terme et d'un taux d'actualisation.

Nous avons considéré que l'évaluation de ces écarts d'acquisition est un point clé de notre audit parce que la détermination de leur valeur recouvrable implique un recours important au jugement de la direction dans la détermination des projections de flux de trésorerie futurs et des hypothèses retenues.

Notre réponse

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre du test de dépréciation par le Groupe.

Nos travaux ont principalement consisté à :

- Rapprocher les données composant la valeur nette comptable des UGT avec les comptes consolidés ;
- Vérifier l'exactitude arithmétique des projections de flux de trésorerie ;
- Procéder au rapprochement des données prévisionnelles avec le budget approuvé par la Direction ;
- Apprécier la cohérence des hypothèses opérationnelles retenues par la Direction pour établir les prévisions de flux de trésorerie notamment en les confrontant aux réalisations passées et aux perspectives de marché dans le contexte de tensions inflationnistes ;
- Revoir le calcul du taux d'actualisation et corroborer certaines composantes de ce taux avec les données de marché disponibles ;
- Apprécier la sensibilité de la valeur recouvrable aux paramètres d'évaluation, notamment au taux d'actualisation et aux différentes hypothèses retenues

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations fournies dans la note 4.1 « Ecart d'acquisition » et la note 8 « Ecart d'acquisition » de l'annexe aux comptes consolidés.

EVALUATION DU RISQUE DE CRÉDIT CLIENT

Risque identifié

Le Groupe opère auprès d'une clientèle diversifiée dont la situation financière peut être impactée par la cyclicité des marchés et de données géopolitiques pouvant limiter leur liquidité à court terme. Ces éléments sont susceptibles de remettre en cause le respect des échéanciers contractuels de règlement.

Au 31 décembre 2022, les créances clients et comptes rattachés (y compris les créances sur opérations de financement) représentent une valeur brute de 221 497 milliers d'euros et une valeur nette de 205 956 milliers d'euros.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

Comme énoncé dans les notes 4.7, 5 et 14 de l'annexe aux comptes consolidés, l'appréciation du risque client et par conséquent l'évaluation d'une éventuelle dépréciation reposent sur l'analyse conjointe d'une part, de la situation financière individuelle du client appréhendée notamment au regard de l'historique des relations et des perspectives du marché dans lequel il opère et, d'autre part, de la probabilité de récupération par le Groupe des actifs sous-jacents en cas de défaillance.

Compte tenu du caractère significatif des créances dont l'échéance peut varier selon les types de financement et des jugements et hypothèses pris en compte par la Direction pour l'évaluation des dépréciations des créances clients et comptes rattachés, nous avons considéré que l'évaluation du risque de crédit client constitue un point clé de notre audit.

Notre réponse

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance des procédures de contrôle interne concernant l'évaluation du risque de crédit client mises en place par la Direction ;
- Apprécier le bien-fondé des hypothèses retenues pour l'évaluation des risques de crédit clients y compris le caractère plausible de reprise des machines le cas échéant ;
- Vérifier les données de base servant à l'évaluation des provisions des créances clients en cas d'horizon de recouvrement supérieur à un a

Evaluation des stocks

Risque identifié

Au 31 décembre 2022, les stocks représentent une valeur nette de 231 975 milliers d'euros pour une valeur brute de 236 637 milliers d'euros dont 106 107 milliers d'euros au titre des matières premières, 24 026 milliers d'euros au titre des en-cours de production et 86 876 milliers d'euros au titre des produits intermédiaires et finis.

Comme énoncé dans la note 4.6 de l'annexe aux comptes consolidés, les matières premières sont valorisées selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré et le coût des stocks de produits finis et d'en-cours de production incorpore les charges directes et indirectes de production sur la base d'une capacité normale d'exploitation. Une dépréciation est constatée dès lors que la valeur nette de réalisation, correspondant au prix de vente estimé aux conditions normales de marché diminué des coûts nécessaires à la réalisation de la vente, devient inférieure à la valeur comptable des stocks.

Nous avons considéré que l'évaluation de ces stocks est un point clé de notre audit dans la mesure où le contexte inflationniste actuel entraîne une incertitude sur la valorisation des matières premières et les difficultés d'approvisionnement allongent les délais de production, entraînant une hausse significative des stocks.

Notre réponse

Nos travaux ont principalement consisté à :

- Prendre connaissance des procédures de contrôle interne, en apprécier la conception et tester l'efficacité des contrôles clés mis en place par le Groupe portant sur la valorisation des différentes catégories de stocks ;
- Apprécier la correcte valorisation des matières premières
 - Analyse de la cohérence de l'évolution de leur coût unitaire moyen pondéré par rapport à l'année précédente et à l'évolution des coûts d'achats,
 - Tests de détail portant sur une population étendue ;
- Apprécier la conformité, avec les principes comptables applicables, de la nature des coûts directs et indirects de production pris en compte pour la valorisation des encours de production et des produits finis ;
- Apprécier la correcte valorisation des produits en cours et produits finis :
 - Analyse des coûts directs et indirects réels de production après exclusion des impacts éventuels de la sous-activité,
 - Tests de détail portant sur une population étendue ;

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

- Vérifier l'exactitude du calcul de la dépréciation au titre des différentes catégories de stocks en application des règles groupe et vérifier l'absence de dépréciation additionnelle requise sur la base des marges effectivement réalisées par le Groupe en période subséquente dans le cadre de la vente des en-cours et des produits finis ;
- Vérifier l'absence de litiges portant sur les prix pratiqués par les fournisseurs de composants pouvant impacter significativement la valorisation des stocks.

Nous avons, par ailleurs, apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes 4.6 et 13 «Stocks et en cours» de l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport sur la gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

AUTRES VÉRIFICATIONS OU INFORMATIONS PRÉVUES PAR LES TEXTES LÉGAUX ET RÉGLEMENTAIRES

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général délégué. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Haulotte group SA par votre assemblée générale du 28 mai 2015 pour le cabinet BM&A et du 2 octobre 1998 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2022, le cabinet BM&A était dans la huitième année de sa mission sans interruption et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans la vingt-cinquième année.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Lyon, le 2 mai 2023

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

BM&A

Matthieu Moussy

Pascal Rhoumy

